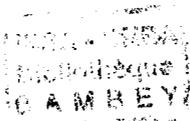


CR930031
E160
GAY

REPUBLIQUE DU SENEGAL

MINISTERE DU DEVELOPPEMENT RURAL ET DE L'HYDRAULIQUE

INSTITUT SENEGALAIS DE RECHERCHES AGRICOLES



LES RECHERCHES SUR L'ECONOMIE DE LA PRODUCTION AGRICOLE
DANS LES REGIONS DE KAOLACK ET FATICK:
SYNTHESE DES ACQUIS DE 1486 A 1992

Par

Matar GAYE

ISRA, Secteur Centre-Sud. Kaolack

B.P 135, Tél. 41-29-16

Décembre 1992

01/02/93
172/93
SA

TABLE DES MATIERES

I. INTRODUCTION

- i.1 Contexte général des recherches
- 1.2 Objectifs visés
- 1.3 Approche méthodologique
- 1.4 Organisation du rapport

II. REORGANISATION DES PRODUCTEURS RURAUX

- 2.1 Cadre général
- 2.2 Les nouvelles structures coopératives
 - 2.2.1 Vue d'ensemble
 - 2.2.2 Instances dirigeantes
 - 2.2.3 Ressources et priorités
 - 2.2.4 Attitudes et opinions suscitées par la réforme
- 2.3 Les groupements de producteurs
 - 2.3.1 Profil général
 - 2.3.2 Instances dirigeantes
 - 2.3.3 Coexistence avec les sections villageoises
 - 2.3.4 Génèse des groupements
 - 2.3.5 Expressions de solidarité
 - 2.3.6 Ressources et impact des groupements

III. LES OPERATEURS PRIVÉS EN MILIEU RURAL

- 3.1 La réhabilitation des traitants
- 3.2 Interventions dans la collecte des arachides
- 3.3 Partenariat avec les producteurs ruraux

IV. L'AJUSTEMENT STRUCTUREL ET L'APPROVISIONNEMENT DU MONDE RURAL EN FACTEURS DE PRODUCTION

- 4.1 Les semences d'arachide
- 4.2 L'engrais
- 4.3 Tendances évolutives concernant les facteurs de production

V. LE DEFI CEREALIER DANS LA NOUVELLE POLITIQUE AGRICOLE

- 5.1 Promotion des cultures **céréalières** traditionnelles
- 5.2 L'objectif d'autosuffisance céréalière
- 5.3 Motivations des producteurs
- 5.4 Adoption des variétés améliorées
- 5.5 Principales contraintes à la production

VI. CONCLUSION

- 6.1 La réorganisation des producteurs
- 6.2 L'insertion des opérateurs privés
- 6.3 La question des intrants
- 6.4 Le problème céréalière

ANNEXE: CATALOGUE DES PUBLICATIONS DE 1986 A 1992

I. INTRODUCTION

1.1 Contexte Général des Recherches

Après l'indépendance en 1960, le Sénégal a opté pour une politique de développement centrée sur l'agriculture. L'arachide constituait le moteur de l'économie de traite héritée du système colonial. Son rôle stratégique justifiait une forte implication des pouvoirs publics en amont comme en aval de la production. Avec ce qu'on appelait le Programme Agricole, l'Etat avait mis en place des facilités de crédit pour les semences, l'engrais et le matériel agricole. Dès 1967, les traitants privés ont été exclus de la collecte arachidière au profit des coopératives qu'il fallait consolider en les protégeant. Pour la puissance publique, la coopérative était une version formalisée des traditions communautaires vues comme étant la substance d'une "Voix Africaine du Socialisme". L'intervention très poussée de l'Etat dans le domaine coopératif se fondait sur une philosophie paternaliste à l'égard des masses paysannes relativement pauvres. Le souci de les soutenir s'est traduit par la mise en place d'importantes structures d'encadrement surtout au niveau de la filière arachidière. Cependant, au bout de vingt années, les résultats de l'approche interventionniste n'ont pas été à la hauteur des efforts consentis. Selon les diagnostics réalisés, le paternalisme a engendré une certaine mentalité d'assisté incompatible avec un développement rural endogène ou tout au moins participatif. Le système de crédit agricole s'est trouvé paralysé par le non remboursement des dettes. Les coopératives ne sont pas considérées par les paysans comme leurs propres organisations. Les structures d'encadrement sont perçues soit comme des institutions d'oeuvres sociales devenues insupportables pour l'Etat, soit comme des "monstres" qui vivent aux dépens des vrais producteurs. A la fin des années 80, la filière arachidière représentait déjà pour l'Etat un passif financier. Par ailleurs, les cultures vivrières tardent toujours à se développer et le déficit céréalier accuse une tendance croissante. Face à ce tableau assez sombre, une politique d'ajustement a été mise en route par les pouvoirs publics. La suspension du crédit agricole à partir de 1980 et la dissolution de l'ONCAD (Office Nationale de Commercialisation et d'Assistance pour le Développement) constituent les premiers grands pas vers le dépérissement de l'Etat-providence. Pour financer les intrants agricoles (semences et engrais), une formule transitoire de retenue à la source fut adoptée. En 1983 la réforme du mouvement coopératif en hibernation depuis 1980 fut engagée; marquant ainsi une volonté de donner aux coopératives un caractère de véritables entreprises paysannes autonomes. C'est dans cet esprit qu'ont été créées les sections villageoises polarisées à l'échelle de chaque communauté rurale par une coopérative-mère. Au sein de ces nouvelles cellules du mouvement coopératif, les paysans sont encouragés à constituer des groupements d'intérêt économiques à vocation multifonctionnelle. Le postulat de base est qu'avec un cadre organisationnel approprié, les producteurs sont en mesure de prendre en main leurs propres affaires et de

se comporter comme de véritables entrepreneurs. La volonté de les responsabiliser a été réitérée dans la définition d'une Nouvelle Politique Agricole en 1984. Elle **repose** sur le principe fondamental du désengagement de la puissance publique. Les Sociétés de Développement et les autres structures **étatiques** d'encadrement sont vouées à un dépérissement progressif. Les moyens mis à leur disposition s'amenuisent et leurs missions **réajustées**, voire même redéfinies en conséquence. Pour ce qui concerne les facteurs de production, de nouvelles modalités d'approvisionnement du monde rural ont été préconisées. Il s'agit de privilégier la vente au comptant, de systématiser le principe des apports personnels pour accéder au crédit et d'encourager la constitution de réserves personnelles pour ce qui concerne les semences d'arachide.

A partir de 1985, de nouveaux "traitants" connus sous le nom d'Organismes Privés Stockeurs (OPS) ont été réadmis dans la collecte arachidière. Les coopératives ont ainsi perdu leur monopole pour affronter une concurrence **juvénile stimulante**. La réinsertion des OPS devait en outre favoriser leur intervention dans la filière des intrants agricoles et celle du crédit informel en faveur des paysans. L'Etat cherche à promouvoir une libéralisation effective en vue de "**redynamiser**" l'économie rurale et de "libérer les producteurs des contraintes structurelles négatives". Telles sont les grandes lignes directrices de la Nouvelle Politique Agricole qui met par ailleurs un accent particulier sur l'autosuffisance alimentaire.

1.2 Objectifs visés

L'objectif global des recherches sur l'économie de la production agricole consiste à analyser l'impact de toutes ces mutations institutionnelles au niveau des acteurs directement concernés. Il s'agit en particulier des exploitants agricoles, des organisations paysannes et des opérateurs privés intervenant en milieu rural. De façon plus spécifique, nous avons surtout examiné les incidences du désengagement de l'Etat concernant les facteurs de production et celles des mesures parallèles ou d'accompagnement. Notre souci a été de fournir aux décideurs des éléments factuels d'appréciation de la politique agricole par rapport à ses objectifs, ses stratégies et ses hypothèses de **base**.

1.3 Approche Méthodologique

Le cadre géographique d'opération se compose des régions de Fatick et Kaolack considérées **comme le** cœur du bassin arachidier. Les investigations sur le terrain ont ciblé différents types d'unités statistiques qui sont au nombre de 7. Il s'agit des sections villageoises, des coopératives-mères, des Groupements d'Intérêt Economique (GIE), des exploitations agricoles, des producteurs individuels, des Organismes Privés Stockeurs (OPS) et des forgerons travaillant sur le matériel de culture attelée.

S'agissant de l'échantillonnage, nous avons opéré à partir des listes de sections **villageoises** fournies par les services

réaionaux de la coopération. Un tirage systématique de 60 sections a été réalisé après consolidation des listes dont le classement par département, arrondissement et communauté rurale garantit une répartition géographique assez homogène. Les 60 sections retenues sont polarisées par 52 coopératives-mères formant un autre échantillon. Au niveau de chaque section, quatre noms ont été choisis sur la liste des adhérents selon la même procédure de choix appliquée aux sections. Il fallait dans la suite repérer les exploitations auxquelles appartiennent ces personnes, ce qui fait 240 unités réparties sur 78 villages.

Pour obtenir l'échantillon de forgerons, nous avons demandé à chacun des 240 chefs d'exploitation de nous indiquer le nom et le lieu de travail de l'artisan le plus sollicité pour la maintenance du matériel agricole. Au total, 90 forgerons implantés dans 58 localités ont été identifiés et retenus. Quant aux GIE, un recensement exhaustif a été opéré dans l'ensemble des villages polarisés par nos 60 sections et les 90 groupements identifiés sont retenus. Enfin, pour ce qui concerne les OPS, l'échantillon formé d'une quarantaine d'opérateurs comprend tous ceux qui résident et interviennent dans l'une ou l'autre des deux régions.

A chaque niveau, des données quantitatives et qualitatives étaient périodiquement collectées à l'aide de questionnaires mais aussi dans le but de réduire le biais d'enquêtes moins formalisées.

1.4 Organisation du Rapport

La synthèse qui s'appuie sur de nombreux documents thématiques s'articule autour de quatre grands axes à savoir les mutations du cadre associatif des producteurs ruraux, la réinsertion des opérateurs privés dans la filière arachidière, les implications de l'ajustement structurel sur l'approvisionnement du monde rural en facteurs de production et la problématique de l'autosuffisance alimentaire.

La première partie traite des structures coopératives officielles réformées et du mouvement associatif parallèle qui émerge à travers les GIE.

La deuxième partie examine l'intervention des nouveaux traitants dans la collecte des arachides et leur partenariat avec les masses paysannes. La troisième partie est axée sur les semences d'arachide que les paysans doivent eux-mêmes sécuriser pour l'essentiel, l'engrais dont la relance préoccupe les pouvoirs publics et sur l'évolution de l'appareil productif des exploitations agricoles. Dans la quatrième partie, nous examinons la question des cultures céréalières traditionnelles que les pouvoirs publics cherchent à promouvoir. Enfin, nous tirons les conclusions générales par rapport à chacun de ces quatre grands points de l'exposé. Un catalogue des principales publications relatives aux recherches sur l'économie de la production agricole dans le Bassin Arachidier est présenté en annexe.

II. REORGANISATION DES PRODUCTEURS RURAUX

2.1 Cadre Général

Depuis 1983, la politique de l'Etat concernant les coopératives rurales a pris de nouvelles orientations. Un renversement notable s'est opéré aussi bien sur l'organisation interne du système que sur l'environnement institutionnel. Au plan interne, le concept de responsabilisation se trouve à la base de toute la réforme structurelle. L'objectif visé est de rendre les coopératives plus performantes et de moins en moins soumises à la tutelle étatique. La Caisse Nationale de Crédit Agricole du Sénégal nouvellement implantée constitue leur principal partenaire. Toutefois, les règles du jeu ont été rendues plus sévères en ce qui concerne les conditions d'endettement. Les OPS et les GIÉ encouragés par les pouvoirs publics leur font la concurrence sur le terrain. Tous ces changements intervenus depuis 1983 suscitent à la fois des espoirs et des interrogations chez les responsables de la politique agricole mais aussi des opinions, des attitudes et des pratiques de la part des populations concernées.

2.2 Les Nouvelles Structures Coopératives

2.2.1 Vue d'ensemble

Les investigations ont porté sur 60 sections villageoises et les 52 coopératives-mères qui les polarisent. Chaque coopérative-mère regroupe en moyenne 38 villages et 17 sections. Si l'on considère dans chaque cas le village le plus éloigné du siège de la coopérative, la distance moyenne est de l'ordre de 14 km avec des extrêmes au voisinage de 30 km. Par conséquent, l'éloignement pose déjà un problème de communication et n'autorise pas une gestion centralisée des affaires de la coopérative-mère.

S'agissant des sections villageoises considérées comme cellules de base du mouvement coopératif réformé, le nombre de personnes figurant sur les listes varie de 20 à 400 avec une moyenne de 122. Cependant, rien ne permet d'assimiler la notion d'adhérent encore imprécise à celle d'inscrit. Parmi ceux qui figurent sur les listes, seuls 3 p.100 n'étaient pas adhérents aux anciennes coopératives et on note que les femmes représentent une même proportion des effectifs inscrits. Dans la moitié des sections villageoises, aucun droit d'adhésion n'a été demandé aux membres. Les parts sociales apportées dans le cadre des anciennes coopératives doivent en tenir lieu selon leur compréhension.

Les villages polarisés se situent sur un rayon allant jusqu'à 5 km du siège de la section avec une distance moyenne inférieure à 2 km. La proximité géographique des associés constitue donc un atout pour les sections villageoises.

2.2.2 Instances Dirigeantes

Dans la plupart des cas, les dirigeants sont à cheval sur la coopérative-mère et la section villageoise. Les deux types de structures sont par conséquent fortement imbriquées au niveau

de leurs appareils administratifs. En principe, une telle réalité est de nature à favoriser la communication entre le sommet et la base. L'interférence avec l'administration locale est également marquée avec la présence de conseillers ruraux et de chefs de village dans les bureaux. Par contre, les dignitaires religieux ont un poids numérique relativement faible. La présence au sein des bureaux n'est toutefois pas une condition nécessaire pour exercer leur influence. A l'exception d'un seul cas, les femmes sont totalement absentes au niveau des instances de direction, ce qui n'est qu'un reflet de leur marginalité dans les structures coopératives anciennes comme nouvelles.

La loi stipule que le nombre d'administrateurs doit être à la fois impair, supérieur à 2 et inférieur à 10. La première disposition a été violée dans 9 p.100 des coopératives tandis que la troisième n'a pas été respectée dans 2 cas. Au niveau de certaines sections, l'effectif du bureau découle aussi d'un souci d'équilibre entre les différents groupes associés. Le nombre de villages, de quartiers et d'ethnies regroupés sont les principaux éléments pris en compte. Dans tous les cas, les écarts par rapport aux dispositions réglementaires peuvent aussi résulter d'une ignorance des textes.

Environ 8 coopératives sur 10 ont dans leur bureau au moins un individu sachant lire et écrire en français. Il s'agit généralement du secrétaire. Ceux qui maîtrisent le Wolof en alphabet arabe communément appelé "Wolofal" sont plus nombreux.

Précisant des sections, le nombre de membres de bureau ayant un niveau d'alphabétisation fonctionnel en Français représentent 23 p.100 des effectifs. Cependant, une section sur quatre ne compte pas dans leur bureau une personne ayant ces compétences.

4.2.3 Ressources et priorités

Sur l'ensemble des 52 coopératives-mères, seules 2 disposaient d'une caisse non vide au moment des enquêtes avec des sommes dérisoires. Face à cette situation, on peut se demander comment la coopérative-mère peut jouer le rôle de cellule économique qui lui est assigné au niveau de la communauté rurale. Les seules ressources potentielles sont les marges de commercialisation arachidière dont la gestion était assurée par l'Union Nationale des Coopératives Agricoles du Sénégal (UNCAS). Une décision a été prise pour qu'une partie de ces marges soit rétrocédée à la base. Toutefois, la faiblesse du taux destiné à la coopérative-mère en tant que structure (12.5 p.100) ne peut pas permettre une amélioration sensible de sa situation financière.

Les infrastructures de stockage viennent en tête parmi les priorités d'investissement que les dirigeants ont identifiées. On constate que 64 p.100 des coopératives-mères ne disposent pas de magasin, ce qui ne facilite pas leur intervention dans la vente des intrants agricoles.

La situation financière n'est pas sensiblement meilleure au niveau des sections villageoises dont 45 p.100 n'ont jamais enregistré la moindre recette depuis qu'elles existent. Les droits d'adhésion que la moitié d'entre elles n'ont pas réclamés à leurs membres, les cotisations spéciales et les

champs collectifs sont les principales sources de revenus. Les infrastructures de stockage, la santé et les œuvres sociales sont les domaines prioritaires de dépense.

2.2.4 Attitudes et opinions suscitées par la réforme

La restructuration du Mouvement Coopératif suscite des attitudes et opinions assez mitigées au niveau des coopérateurs. Par rapport à cela, nous supposons que la position au sein du système constitue une donnée qui n'est pas neutre.

Si l'on considère les présidents de coopératives-mères, environ 55 p.100 soutiennent la réforme tandis que les autres préfèrent l'ancien système. Il y'a lieu de distinguer deux groupes à savoir ceux qui n'ont occupé des fonctions de responsables que sous le nouveau système et ceux qui l'ont fait aussi sous l'ancien. La question qui se pose ici est celle de savoir si le jugement des novices a moins de portée que celle des vétérans. En tous cas, on n'observe pas de différence significative entre les deux groupes. Néanmoins, la préférence pour le nouveau système est légèrement plus marquée chez le deuxième. Lorsqu'on se situe au niveau des présidents de sections villageoises, 35 p.100 sont pour le système actuel tandis que les autres sont nostalgiques du passé. Quant aux simples coopérateurs chefs d'exploitation, 87 p.100 des préférences vont à l'ancien système.

En somme, il existe une tendance générale qui est que plus on descend vers la base, moins la réforme semble avoir d'adeptes et vice versa.

Il y'a lieu de noter que pour la majorité des paysans, la seule raison d'être des coopératives est l'octroi de crédit. La politique d'austérité crée ainsi le sentiment que le nouveau système constitue un recul par rapport à ce qui existait.

Le taux d'adhésion aux nouvelles structures est difficile à estimer. Jusqu'à présent, le statut de membre ne répond à aucun critère précis dans la plupart des cas. Les effectifs figurant sur les listes et qui sont en baisse concerneraient les éventuels attributaires de crédit. Les conditions d'éligibilité de plus en plus difficiles à satisfaire pourraient alors expliquer la réduction du nombre de postulants.

A l'échelle des exploitations agricoles, ceux qui se considèrent comme membres de section villageoise représentent 63 p.100 des hommes et 20 p.100 des femmes si l'on considère les individus ayant plus de 25 ans. Pour la catégorie des chefs d'exploitation, le taux est d'environ 97 p.100. Entre 15 et 25 ans, le chiffre est de 7 p.100 chez les garçons et 4 p.100 chez les filles. Comme les anciennes coopératives, les nouvelles structures issues de la réforme sont surtout l'affaire des chefs de famille.

Le principe de responsabilité solidaire sur lequel repose tout le système est perçu comme étant un très grand facteur de blocage. Il s'interprète comme l'institutionnalisation d'une injustice flagrante qui pénalise toujours les plus intègres.

2.3 Les Groupements de Producteurs

2.3.1 Profil Général

Le recensement au niveau des villages polarisés par les 60 sections de l'échantillon avait permis d'identifier 90 groupements. Parmi eux, 8 n'existaient plus au moment des enquêtes approfondies qui ne concernent donc que 82 groupements. Au plan numérique, les effectifs de membres varient de 10 à 150 avec une moyenne de 47 et une médiane de 38. En règle générale, les associés résident tous dans le ressort territorial d'une même section villageoise (91,5 p.100 des cas), sur un rayon dépassant rarement 1 km autour du siège. Dans la presque totalité des groupements, tous les membres se connaissaient bien avant de s'associer, ce qui n'était pas le cas avec les organisations coopératives officielles.

Étant donné que les femmes et les jeunes ont traditionnellement été marginalisés au niveau des coopératives, la première question qui vient à l'esprit est celle de savoir quelle est leur place dans le mouvement associatif parallèle. Considérant de la variable sexe, les 82 groupements couverts dans cette étude se répartissent comme suit:

- Hommes seulement: 31
- Femmes seulement: 9
- Mixtes à dominance masculine: 21
- Mixtes à dominance féminine: 19
- Mixtes sans dominance: 2

Les femmes représentent au total 41 p.100 des effectifs globaux qui se chiffrent à 3.827 membres. Malgré leur forte propension à s'impliquer dans les groupements, elles ne "s'isolent" des hommes que rarement pour des raisons qu'il faut mieux cerner. Une hypothèse est que les hommes sont considérés comme seuls habilités à remplir certaines fonctions dont le contact avec l'extérieur n'est pas des moindres.

Les groupements fondés sur le critère de l'âge sont relativement plus rares. A l'échelle de l'échantillon, 11 GIE ne concernent statutairement que les jeunes, 13 les adultes et 5 les vieux. Pour les autres représentant 57 p.100 de l'échantillon, les effectifs sont mixtes en ce qui concerne les groupes d'âge.

Un second point d'interrogation concerne la présence des personnes influentes qu'on a accusées d'avoir accaparé les coopératives officielles. A ce propos, les groupements où l'on ne trouve ni chefs de village, ni conseillers ruraux ni responsables politiques sont au nombre de 15, soit 18 p.100 de l'échantillon. Ces catégories de personnes et notamment les responsables politiques se rencontrent dans deux groupements sur trois comme membres de bureau et dans le quart des groupements comme adhérents simples.

Quant aux dirigeants de structures coopératives officielles, on les retrouve comme membres de bureau dans 11 GIE et comme simples adhérents dans 8. Au total, plus de deux tiers des groupements étudiés ne sont pas juridiquement reconnus alors que cela est automatique dans le cas des structures coopératives officielles. Toutefois, la proportion varie de manière remarquable en fonction du genre. C'est ainsi qu'on a les valeurs suivantes:

- Groupements de femmes:	89 p. 100
- Mixtes à dominance féminine:	75 p. 100
- Mixtes à dominance masculine:	57 p. 100
- Groupements d'hommes:	35 p. 100

Ce constat semble appuyer notre hypothèse selon laquelle la présence masculine est une condition favorable aux contacts avec le monde extérieur. En dehors des paramètres purement culturels, les hommes ont l'avantage d'être moins analphabètes, ce qui les prédispose mieux à entreprendre certaines démarches. Cependant, au sujet de la reconnaissance juridique, on observe que la présence de responsables politiques parmi les membres de bureau est plus déterminante que celle de personnes sachant lire et écrire en Français. La méconnaissance des procédures et le recours à des intermédiaires expliquent dans certains cas le caractère exorbitant des coûts liés à la reconnaissance juridique. Pour plus du tiers des GIE reconnus, les démarches n'ont pas pris moins de trois mois pour aboutir.

2.3.2 Instance5 dirigeantes

Les instances dirigeantes constituées par les bureaux se composent de 1 à 27 membres, la moyenne étant de 8. Comme dans les sections villageoises, il arrive que des personnes siégeant au bureau n'aient aucune attribution. Leur "nomination" ne s'explique que par un souci d'éviter des frustrations.

Dans les 42 GIE mixtes au plan sexuel, 11, soit 26 p.100 n'ont aucune femme comme membre de bureau. Au sein de ces mêmes groupements mixtes, elles représentent 37.5 p.100 de l'effectif des bureaux et 56 p.100 de celui des adhérents, ce qui est relativement disproportionné. Même dans les 19 groupements mixtes à dominance féminine, les femmes constituent 77 p. 100 des membres et occupent moins de la moitié des postes dans les instances dirigeantes bien qu'elles ne soient totalement absentes qu'au niveau d'un seul bureau. Quant aux 21 groupements mixtes à dominance masculine, 10 n'ont pas de femmes dans leur bureau. Ces dernières n'ont que 3 p. 100 des postes alors qu'elles représentent 36 p. 100 des adhérents de cette catégorie de GIE.

A quelques exceptions près, les membres de bureau sont élus par assemblée générale. La procédure de désignation a été appliquée dans cinq cas dont quatre par les notables et un par l'encadrement technique. Dans quatre autres cas d'élection par assemblée générale, le candidat a été proposé par le chef du village ou le président du conseil rural.

2.3.3 Coexistence avec les sections villageoises

Les sections villageoises ont été officiellement créées en vue d'offrir aux producteurs du monde rural un cadre associatif plus viable. Pour reprendre les termes du document de la Nouvelle Politique Agricole, ces structures multisectorielles sont "organisées en groupements par activité et par produit". Les masses paysannes ont largement adopté l'idée de groupement mais l'ont transplantée hors des sections villageoises. Le législateur a fini par entériner cette séparation qui ne correspond pas à la philosophie de départ. Le parallélisme des deux types d'organisation a été favorisée par plusieurs

facteurs.

En premier lieu, on retient le fait qu'au sein des sections villageoises, les membres plus nombreux n'ont pas librement décidé de s'associer. Or, c'est à l'échelle de ces entités que s'applique le principe de responsabilité solidaire pour ce qui concerne le crédit coopératif. Ainsi, pour un groupement dont les membres se sont librement associés sur une base de confiance réciproque, se mettre sous la tutelle d'une section et lier ainsi son sort au comportement d'individus à la limite étrangers serait une aberration.

Un second facteur de parallélisme découle de la diversification des partenaires n'ayant pas les mêmes approches dans leurs interventions dispersées. Ainsi, si la Caisse Nationale de Crédit Agricole du Sénégal (CNCAS) semble plus branchée sur les organisations coopératives officielles, tous les autres partenaires du monde rural se tournent plutôt vers les GIE, ce qui contribue au renforcement de la dualité.

Par ailleurs, les sections villageoises issues du remembrement des coopératives arachidières n'ont jamais eu aux yeux des paysans la vocation multisectorielle que l'Etat a voulu leur conférer au départ. Ainsi, le processus de diversification des activités rurales au niveau du Bassin Arachidier ne peut pas s'accommoder d'un tel cadre organisationnel.

Enfin, la forte présence des groupes traditionnellement marginalisés par le système coopératif officiel (femmes, jeunes) n'a pas favorisé l'intégration des deux types de structures.

Malgré tout, leur sort reste quelque peu lié car selon certains témoignages, la CNCAS refuse tout crédit aux GIE dans les zones où les sections villageoises n'ont pas honoré leurs dettes sous prétexte qu'il s'agit des mêmes personnes et ce point de vue est partagé par certains experts. Cependant, nos données indiquent que moins du quart des individus figurant sur les listes de sections villageoises sont en même temps membres de groupements. Il est donc difficile de dire que les sections villageoises et les groupements parallèles concernent pour l'essentiel les mêmes personnes.

2.3.4 Génèse des groupements

Dans l'ensemble, seuls 10 p.100 des groupements ont été mis sur pied avant la réforme coopérative de 1983. L'idée de groupement s'est surtout développée avec l'avènement des sections villageoises et de la politique de responsabilisation des producteurs du monde rural. L'implantation des Organisations Non Gouvernementales (ONG) et de la Caisse Nationale de Crédit Agricole du Sénégal dans la zone constitue un facteur décisif. Toutefois, l'encadrement initial s'est ralenti de manière remarquable puisque le quart des GIE identifiés ont vu le jour en 1987 contre seulement 2 p.100 au cours du premier semestre de l'année 1990.

Dans l'ensemble, la répartition des groupements selon l'origine des initiatives de création est la suivante:

- membres actifs:	44.0 p.100
- services techniques de l'Etat:	38.5 p.100
- ONG:	4.5 p.100
- Autorités administratives:	4.5 p.100

- Conseillers locaux:	4,5 p.100
- Ressortissants:	3,0 p.100
- Responsables politiques:	1,0 p.100

Les services techniques de l'Etat sont représentés par la Société de Développement et de Vulgarisation Agricole (SODEVA) qui a initié le quart des groupements recensés, les Centres d'Expansion Rurale Polyvalents (CERP), le Service de l'élevage et le Service Semencier. Les groupements nés d'une initiative des membres ne constituent pas une majorité absolue bien qu'ils représentent une assez forte proportion.

Les raisons avancées comme étant à la base de la création des GIE sont très variées. Le souci de freiner l'exode en créant des activités lucratives surtout en saison sèche est fréquemment évoqué. En effet, les populations rurales se rendent compte que les villes n'offrent pratiquement plus d'alternative viable aux migrants saisonniers.

La recherche d'autres voies d'accès aux intrants agricoles suite à la restriction du crédit coopératif constitue aussi une motivation de taille. Dans 7 cas, les dirigeants n'ont pu évoquer de motif autre que l'imitation pour être à la mode. Il s'agit pour eux d'avoir un groupement et de voir par la suite à quoi cela pourra servir. L'autosuffisance alimentaire qui est au centre de la politique agricole n'a été évoquée qu'une seule fois.

Par ailleurs, la "conjuncture" difficile et les aléas de l'agriculture pluviale sont à l'origine d'une forte tendance à vouloir diversifier les sources de revenu c'est-à-dire les activités. La question se pose toutefois de savoir pourquoi les démarches collectives à travers le mouvement associatif gagnent du terrain par rapport aux stratégies individuelles. Les changements notes dans le contexte institutionnel d'ensemble constituent à ce propos un facteur décisif. Il s'agit en particulier de l'émergence d'un nouveau type de partenaires (ONG, CNCAS) et d'une nouvelle philosophie d'intervention des anciens (services publics d'encadrement). En effet, toutes ces structures privilégient le partenariat avec des groupes organisés à la place des interlocuteurs individuels.

Même si en règle générale les GIE ont une vocation productive, on note que dans un cas sur 4, les motivations de base ne sont pas directement liées à la production. Elles tournent autour de l'approvisionnement en eau potable, l'entraide, l'éducation des enfants, l'alphabétisation des adultes, la santé, l'allègement des travaux de la femme et le culte. S'agissant de ce dernier point, nous précisons que l'article 7 du contrat constitutif des GIE interdit toute discussion ou activité à caractère religieux.

2.3.5 Expressions de solidarité

L'entraide a été explicitement mentionnée comme principale motif d'association au niveau de 6 groupements. Toutefois, par comparaison aux pratiques traditionnelles, les solidarités à l'intérieur des groupements revêtent une autre forme d'expression. Elles consistent à mettre en place un système de crédit interne surtout pour faire face aux difficultés de la soudure. L'aspect frappant est que dans bien des cas, les fonds proviennent de prestations rémunérées et qui étaient autrefois dispensées "gratuitement" dans le cadre des solidarités

communautaires traditionnelles. Il s'agit entre autres des travaux champêtres de toutes natures, du décortilage des semences d'arachide, de la réfection des maisons, de la confection de greniers et de la fabrication de briques en banco. A l'exception d'un groupement dont les deux tiers des bénéfices sont répartis aux membres sous forme de crédit et le reste donné gracieusement aux plus nécessiteux du village, les mécanismes d'entraide ne fonctionnent qu'entre associés.

En dehors de ces cas plus ou moins particuliers de mutualité, nous avons tenté d'identifier dans le fonctionnement des groupements d'autres formes d'expression de solidarité entre les membres. A ce propos, la responsabilité solidaire en ce qui concerne le crédit est bien acceptée contrairement aux attitudes observées dans les sections villageoises. La différence fondamentale réside dans la taille des structures mais surtout dans le mode de choix des associés. Au niveau des groupes réduits où les membres ont librement décidé de s'unir, la caution solidaire incite théoriquement tout un chacun à s'acquiescer de ses devoirs ne serait-ce que pour une question d'honneur. Pareille considération a moins de poids lorsque l'individu bénéficie d'un certain anonymat au sein d'un large groupe dont il n'a pas de rapports quotidiens avec tous les membres.

Dépendant, on peut se demander si l'acceptation du principe de responsabilité solidaire qui n'existe d'ailleurs pas dans le droit Sénégalais implique automatiquement une solidarité effective. A ce sujet, nous notons par exemple que pour les crédits obtenus sous condition du versement d'une cotisation spéciale à titre d'apport personnel, aucune dérogation n'a été accordée à ceux qui n'ont pas versé. Ces derniers n'ont eu droit ni à des dotations personnelles pour les crédits redistribués, ni à des parts de bénéfices pour les cas d'utilisation dans des activités collectives.

Pour ce qui concerne le problème fondamental du remboursement des dettes, nous nous sommes intéressés à la question de savoir ce qui est envisagé en cas de défaillance individuelle résultant non pas d'une mauvaise volonté mais d'une incapacité. Au total, 47 p. 100 des réponses préconisent une sanction à savoir la saisie de biens (22 p. 100), l'exclusion pure et simple (22 p. 100) et la poursuite judiciaire (3 p. 100). Cette relative intolérance peut s'expliquer par un souci d'équité et d'objectivité. En effet, l'appréciation des causes de défaillance est toujours subjective et un traitement différencié est difficilement applicable.

Le remboursement collectif n'est envisagé que dans 40 p. 100 des cas, ce qui paraît contradictoire avec l'approbation du principe de responsabilité solidaire. Ce principe semble s'interpréter comme étant un simple devoir de pression du groupe sur l'individu défaillant. Une solidarité qui implique la prise en charge collective de dettes individuellement utilisées est difficile à instaurer au sein d'un groupe qui dépasse le cadre familial. Même si la loi permet de créer un groupement avec deux personnes, les GIE de famille qui existent dans la vallée du fleuve Sénégal ne se rencontrent pas encore au niveau du Bassin Arachidier.

2.3.6 Ressources et impact des groupements

Sur le plan des ressources humaines, on note que 44 p.100 des groupements n'ont dans leur bureau aucun membre sachant lire et écrire en Français. Le chiffre est de 77 p.100 dans les groupements féminins et 32 p.100 dans ceux ne comportant que des hommes. Les langues nationales en alphabet arabe et surtout le "wolof" sont relativement plus répandues. Parmi les membres de bureau, on décompte au total 205 personnes qui les maîtrisent, soit un peu moins du tiers des effectifs de dirigeants. Ceux ayant un niveau de connaissance fonctionnel du Français sont au nombre de 108 contre 102 pour l'Arabe et 60 pour les langues nationales en alphabet Latin promues par les pouvoirs publics. Les groupements dépourvus de toute compétence en matière d'écriture sont au nombre de 6 dont tous sont soit composés de femmes soit à dominance féminine.

Les adhérents qui ont reçu une formation relative à l'activité de leur groupement sont au nombre de 134. Cela donne un rapport de 1 pour 8 si l'on se limite aux GIE concernés et qui représentent 22 p.100 de l'échantillon.

Quant aux ressources financières, les fonds de caisse disponibles au moment des enquêtes donnent une moyenne générale de 90.567 F par GIE et 28 p.100 d'entre eux ne disposaient de rien. Si l'on prend l'ensemble des rentrées d'argent ou tout au moins celles dont les responsables se rappellent, la répartition par source est la suivante:

- Crédit: 56.7 p.100 (11 GIE)
- Bénéfices: 18.7 p.100 (45 GIE)
- Cotisations: 14.6 p.100 (57 GIE)
- Subventions: 10.0 p.100 (7 GIE)

La recherche d'un appui financier constitue la principale préoccupation des GIE dès leur mise sur pied et bon nombre d'entre eux attendent leur premier financement pour commencer à fonctionner. Puisque le crédit est une préoccupation majeure des GIE, on peut s'étonner du fait que plus de trois quarts d'entre eux n'ont jamais soumis de dossiers dans ce sens. Cela peut être dû à un manque d'informations sur les procédures ou de compétences internes pour mener les démarches. Sur les 19 GIE qui ont au moins une fois confectionné un dossier de crédit, presque le tiers n'ont pas un membre de bureau maîtrisant le Français. En revanche, ils bénéficient tous d'un encadrement technique à l'exception d'un seul cas. En ce qui concerne les requêtes de financement avec suite favorable (62 p.100 des cas), les délais d'attente ont varié entre 15 jours et deux ans avec une médiane de 2,5 mois.

Les activités lucratives procurant des bénéfices ne correspondent pas toujours à celle qui font l'objet du groupement. Les plus fréquentes sont les champs collectifs (mil, arachide, manioc) et les manifestations récréatives.

Les cotisations sont sensiblement plus généralisées dans les groupements de femmes et ceux à dominance féminine. Les subventions proviennent d'ONG à hauteur de 60 p.100 avec 3 GIE concernées, des Communautés Rurales pour 21 p.100 avec 2 GIE, d'organismes publics pour 17 p.100 avec 1 GIE et enfin d'un parti politique pour 2 p.100 avec 1 GIE.

A l'instar des organisations coopératives officielles, la plupart des groupements servent à la recherche collective de moyens pour des activités individuelles. Sur les 11 GIE ayant

effectivement eu un crédit en espèce. 5 ont procédé au partage.

L'agriculture pluviale, l'embouche et le maraîchage sont les principaux secteurs d'activité. Les groupements qui ne sont actifs qu'en saison sèche représentent 28 p.100 alors qu'un quart déclarent être en activité toute l'année durant. Les autres qui constituent 17 p.100 de l'échantillon sont pratiquement inertes et ne continuent à exister de nom que par l'espoir hypothétique de trouver des partenaires financiers. Pour les GIE qui vivent par intermittence, la durée d'hibernation varie de 3 à 10 mois par an avec une moyenne située entre 7 et 8 mois.

Les réalisations communautaires à l'actif des groupements restent encore assez limitées bien que 15 p.100 d'entre eux mentionnent cela comme première priorité de réinvestissement éventuels bénéfiques. Au niveau de l'échantillon, on dénombre 15 GIE qui ont effectivement investi dans ce domaine pour une enveloppe globale estimée à 2.660.000 F dont la moitié a été consacrée aux infrastructures de stockage. Les autres grandes rubriques sont la construction de classes pour l'école élémentaire française ou pour l'enseignement arabo-coranique, les installations d'énergie solaire, les mosquées, les infrastructures sanitaires et l'aménagement de places publiques tenant lieu d'arbres à palabres.

Les changements majeurs résultant de l'émergence des GIE ont surtout trait à la diversification des activités en milieu rural. Un des plus remarquables aspects est le développement de l'embouche qui traduit une mutation qualitative dans le système d'élevage traditionnel. La tendance à l'intensification s'accompagne d'une rupture progressive des barrières socio-culturelles qui confinaient l'essentiel du secteur à des groupes spécifiques notamment dans le cas des bovins. Au plan communautaire, cela est de nature à atténuer le dualisme conflictuel qui a toujours opposé cultivateurs et éleveurs, les deux se confondant de plus en plus.

S'agissant des préoccupations relatives à l'exode des jeunes, les GIE qui fonctionnent en dehors de l'hivernage offrent une certaine alternative aux migrations saisonnières en direction des villes. Toutefois, leur impact réel à ce niveau mérite d'être mieux cerné.

Le renforcement de l'entente et de la paix sociale a été maintes fois souligné parmi les principaux changements perçus. C'est dans la même foulée que s'inscrivent les solidarités sous forme de crédit interne et qui offrent au niveau de quelques groupements une certaine sécurité sociale aux associés. Cela constitue le reflet d'un processus d'adaptation des pratiques traditionnelles d'entraide aux réalités de la vie moderne où les rapports humains revêtent de plus en plus un caractère marchand.

III. LES OPERATEURS PRIVES EN MILIEU RURAL

3.1 La réhabilitation des traitants

Jusqu'en 1967, l'économie de traite axée sur l'arachide était dominée par les opérateurs privés qui intervenaient très activement dans la commercialisation primaire. Ces anciens traitants ont été par la suite mis à l'écart au profit des structures coopératives qui servaient en même temps de cadre privilégié pour l'exécution des programmes de crédit agricole. Un tel système avait profondément bouleversé les relations d'affaires entre la communauté paysanne et les commerçants locaux. Le dynamisme caractérisant les campagnes à l'époque s'est progressivement estompé pour faire place à une morosité grandissante. Beaucoup de paysans nostalgiques du passé imputent cela à la disparition des traitants qui étaient leurs partenaires économiques. Conformément à l'idée de promouvoir une certaine libéralisation au sein de l'économie rurale, de nouveaux opérateurs plus connus sous le nom d'Organismes Privés Stockeurs (OPS) mandatés par les huiliers sont intégrés depuis 1985 dans le circuit officiel de collecte des arachides. Cela traduit une certaine volonté de réhabilitation des anciens traitants à qui les autorités avaient déclaré la guerre sous prétexte qu'ils exploitaient les masses paysannes par l'usure.

En examinant les caractéristiques des OPS qui constituent notre échantillon, on constate que le tiers d'entre eux ont exercé comme anciens traitants. Par ailleurs, un OPS sur deux réside en ville et les commerçants professionnels ne représentent que 32 p.100 environ.

3.2 Interventions dans la collecte des arachides

En prenant comme référence la campagne 1989-90, les 41 OPS identifiés contrôlaient au total 88 points de collecte. Environ 1 opérateur sur 7 s'était implanté chez lui tandis que 1 sur 4 intervenait à plus de 100 km de son lieu de résidence. Au départ, une circulaire ministérielle exigeait à tout OPS voulant s'installer dans une zone de fournir une attestation du président de la communauté rurale précisant qu'il est du terroir ou y possède de solides relations. Ces directives ont par la suite été levées compte tenu de multiples problèmes liés à leur application. En principe, l'affectation d'un point de collecte est valable pour une campagne à l'issue de laquelle l'attributaire peut être reconduit ou évincé.

Dans certains cas, les autorités villageoises ont eu des attitudes négatives à l'égard des OPS et il s'agit notamment de ceux qui sont étrangers à la localité d'intervention. La raison avancée est qu'il y'a souvent de la part de ces autorités villageoises un parti pris en faveur des coopératives. Cela découle de l'influence non négligeable qu'elles ont toujours exercée au niveau de ces institutions notamment dans le choix des personnes qui ne manquaient pas par la suite de "montrer leur reconnaissance". De tels privilèges disparaissent avec les OPS dont les non résidents viennent généralement avec leur personnel au complet pour la durée de la campagne. Cela exclut la possibilité pour les personnes influentes de placer leurs

protégés comme peseurs, aides, gardiens ou simples manoeuvres contrairement à ce qui s'est toujours passé avec les coopératives.

La readmission des OPS dans la collecte arachidière est vue par ces derniers comme étant une mesure qui visait à promouvoir les opérateurs privés nationaux. Toutefois, les pouvoirs publics semblaient davantage préoccupés d'assainir une filière profondément minée par des pratiques que favorisait l'ancien système. Sur ce plan, l'arrivée des OPS a permis de réaliser quelques avancées significatives. Les principaux acquis portent sur la diminution des pertes qui étaient parfois au voisinage de 10 p.100 et qui sont actuellement aux alentours de 1 p.100 pour les paysans. certains aspects de l'assainissement impliquent des sacrifices par rapport à l'ancien système. A ce propos, on peut noter que les coopératives avaient l'habitude de ne pas cribler leurs apports, ce qui se traduisait par d'énormes manquants au passif de la collectivité. Dans le cas de l'OPS qui n'engage que sa responsabilité individuelle, il y'a une plus forte motivation pour veiller à la qualité du travail en général et à la propreté des graines en particulier. Par effet d'émulation, les coopératives ont accompli des efforts significatifs dans ce domaine en exigeant de plus en plus le criblage systématique des apports.

Nous avons souligné que par rapport aux OPS, les coopératives bénéficient d'un préjudé favorable de la part des autorités locales pour des raisons précises. Cela n'a pas empêché l'implantation progressive des OPS qui ont contrôlé 115 points de collecte contre 113 pour les coopératives dans les régions de Fatick et Kaolack au cours de la campagne 1990-91. En règle générale, les points attribués aux OPS ont été retirés aux coopératives, ce qui crée un certain climat de tension dans les rivalités sur le terrain.

Au plan géographique, les données recueillies auprès de 240 exploitations agricoles dans notre zone d'étude indiquent que répartition moyen des points de collecte ne reflète pas de distorsions remarquables en faveur des OPS ou des coopératives. Toutefois, l'évolution a été dans le sens d'un rapprochement pour les premiers alors que pour les seconds on a plutôt l'inverse. Pour la campagne 1988-89, 56 p.100 des ventes d'arachide réalisées par ces mêmes exploitations dans les circuits officiels sont allés aux coopératives contre 52,5 p.100 l'année suivante. En 1990-91, les chiffres fournis par la SONACOS indiquent qu'au niveau des régions de Fatick et Kaolack, 43,3 p.100 de la collecte ont été réalisés par les coopératives. Celles-ci ne cessent donc de perdre du terrain au profit des OPS dont la part du marché devient plus que proportionnelle au nombre de points contrôlés.

3.3 Partenariat avec les producteurs ruraux

Sur le plan historique, le cadre du partenariat entre paysans et commerçants locaux a connu une certaine évolution. En ce qui concerne le volet crédit, quatre grandes périodes peuvent être identifiées.

La première est celle pendant laquelle les maisons de commerce participaient activement à la collecte des produits

agricoles par l'intermédiaire des traitants. Les facilités de crédit constituaient une stratégie pour attirer les paysans vendeurs d'arachide. Ces derniers bénéficiaient de la concurrence assez vive qui existait entre les nombreux intervenants locaux.

La deuxième période commença avec l'éviction des traitants au profit des coopératives en 1967. Cette réforme devait sensiblement bouleverser les relations d'affaires entre la communauté paysanne et les commerçants privés. Nous rappelons qu'une des missions du Mouvement Coopératif était d'éradiquer les pratiques usuraires supposées liées à l'économie de traite et dont le paysanat était victime. Les commerçants ayant perdu contrôle sur les récoltes étaient parallèlement devenus moins enthousiastes dans la fourniture de crédit aux agriculteurs. Ils exigeaient des garanties de façon plus ou moins systématique. En règle générale, le matériel de culture attelée distribué sous le Programme Agricole était utilisé comme gage.

La troisième période a commencé avec la suppression du Programme Agricole en 1980. Cela avait relativement réduit les possibilités d'offrir des garanties aux créanciers. En outre, l'expérience des années de sécheresse n'a pas manqué d'influencer négativement ces derniers. Les demandeurs de crédit devaient recourir surtout à leurs relations sociales dans les situations difficiles.

À partir de 1985-86, la réinsertion des commerçants OPS (Organismes Privés Stockeurs) dans la collecte des arachides devait annoncer une nouvelle ère. Cette mesure fait suite au désengagement de la puissance publique conformément aux dispositions de la Nouvelle Politique Agricole. On peut se demander dans quelle mesure une telle initiative peut favoriser l'intervention des commerçants dans le domaine des facteurs de production agricoles.

Si l'on considère les OPS impliqués dans l'octroi de crédits aux paysans, on observe une certaine différence en fonction de l'expérience antérieure. Ceux qui ont été traitants dans le passé tendent à se spécialiser dans le crédit de soudure au détriment des intrants agricoles. Cette "spécialisation" se justifiait à l'époque par le fait que les paysans avaient des facilités de crédit officiel pour les principaux facteurs de production agricoles. En règle générale, les anciens traitants étaient des commerçants locaux qui faisaient partie intégrante de la communauté dans laquelle ils évoluaient en permanence. De ce point de vue, ils se différencient des nouveaux OPS au moins sur deux points fondamentaux: Tout d'abord, on note que bon nombre de ces derniers ne sont pas des commerçants professionnels, ce qui limite les possibilités de développer un véritable partenariat d'affaires avec le monde paysan en dehors de la simple collecte des arachides. Par ailleurs, nous avons souligné que seul 1 OPS sur 7 a le privilège d'opérer au niveau de la localité où il réside. De ce fait, la majorité d'entre eux sont pour ainsi dire des étrangers dans les zones où ils interviennent. Cela peut avoir une incidence négative sur leurs relations avec les communautés locales dont ils ne partagent le cadre de vie que de façon épisodique pendant la campagne de collecte.

À ces différents facteurs s'ajoute le fait que le monde des

anciens traitants était beaucoup plus concurrentiel que celui des OPS. Ces derniers sont soumis à une réglementation officielle de nature à limiter la concurrence sur le terrain.

Dans leur quasi-unanimité, les OPS soulignent que sans l'octroi de crédit, il ne peut exister un véritable partenariat entre eux et la communauté paysanne. Ce discours ne reflète cependant pas les réalisations effectives dans ce domaine. Pour expliquer le caractère assez timide de leurs interventions, ils tendent à s'appesantir plus sur le manque de moyens à leur niveau que sur les considérations liées à la sécurité des créances. Le manque d'appui institutionnel est perçu comme étant une contrainte majeure. A cet égard, les huiliers sont accusés de ne vouloir s'impliquer que dans le financement de la collecte, laissant l'OPS à son sort quant il s'agit de faire face à la demande de leurs partenaires communs que sont les paysans.

En 1986-87, 27 OPS sur 39, soit 69 p.100 de notre échantillon gratuits ont été impliqués dans des opérations de crédit en faveur de "leurs paysans". Pour la campagne agricole 1989-90, ces opérations ont concerné à peu près la moitié des OPS pour un principal recuit de 70 p.100 par rapport à celui de la campagne 1986-87. Cela reflète un recul assez significatif et dans le même temps, le taux d'impayés est passé de 1.3 à 15.5 p.100 du principal.

Dans l'ensemble, aucune différence significative n'est observée entre les OPS résidents et les non résidents ni dans l'octroi de crédit ni dans le taux de recouvrement. Cela peut s'expliquer par le fait que les créanciers non résidents utilisent généralement des intermédiaires locaux (parents, amis) placés entre eux et les paysans. Par contre, on note une certaine différenciation par rapport à l'activité principale avec une tendance plus marquée chez les OPS-cultivateurs à donner du crédit. Ces derniers qui représentent 41.5 p.100 de l'échantillon sont pour la plupart de gros producteurs vivant avec les paysans qui les sollicitent indépendamment de leur qualité d'OPS.

IV. L'AJUSTEMENT STRUCTUREL ET L'APPROVISIONNEMENT DU MONDE RURAL EN FACTEURS DE PRODUCTION

4.1 Les semences d'arachide

Le déficit de la filière arachidière a été dans une large mesure imputable au capital semencier dont la sécurisation quantitative et qualitative relevait de l'Etat. Selon les chiffres officiels, il a fallu une subvention de 27 milliards de Francs CFA pour assurer l'approvisionnement du monde rural en semence d'arachide sur la période 1981-84. Avec l'avènement de la Nouvelle Politique Agricole, il s'agit d'inciter les producteurs à constituer leurs propres réserves. Parallèlement, l'Etat gère un stock réduit de semences sélectionnées destiné à la vente au comptant mais aussi avec possibilité de crédit selon des critères assez restrictifs par comparaison à l'ancien système.

En plus des raisons liées aux impératifs de l'ajustement sectoriel, il existe d'autres arguments qui justifient l'importance nouvellement accordée à la conservation de semences par les paysans eux-mêmes. Il y'a tout d'abord une volonté de promouvoir l'autonomie des producteurs que l'ancien système plaçait dans ce qu'on a appelé le "cercle vicieux de l'endettement". La plus grande partie de cet endettement concernait les semences c'est-à-dire un intrant que les paysans produisent eux-mêmes, ce qui est apparemment paradoxal.

Il est supposé que les paysans ont la capacité de garder leurs propres semences d'arachide parce qu'ils l'ont toujours fait pour les cultures vivrières. Mieux, on estime que les semences personnelles d'arachide ont toujours occupé une bonne place chez tous les "vrais producteurs". Cela suppose que seuls les "autres" pour ne pas dire les "faux producteurs" ou les "marginaux" éprouveront des difficultés à s'adapter. Sans trop spéculer sur le sens des termes, nous percevons ici l'idée d'un criblage que la responsabilisation des producteurs en matière de semences permettrait de réaliser.

Par comparaison aux autres cultures, l'arachide présente certains caractères spécifiques qui rendent plus difficile la conservation de semences personnelles.

Tout d'abord, sa valeur culturale pouvant avoisiner 100 kg de graines par hectare est loin d'être comparable à celle du mil, principale culture concurrente, qui n'est que de 4 kg/ha. Il en résulte que le volume du capital semencier est relativement important et son stockage peut nécessiter des infrastructures spéciales. Pour lever les contraintes à ce niveau, la construction de magasins villageois a été classée parmi les actions prioritaires de développement. Toutefois, l'utilisation de ces infrastructures collectives dont bénéficient certains villages ne répond pas toujours aux attentes des promoteurs. On observe chez les paysans une certaine volonté de prouver à l'Etat qu'ils ne peuvent pas mettre en réserve suffisamment de semences. Certains analystes pensent également que l'obligation morale de prêter des semences aux moins fortunés dans le cadre des solidarités communautaires est un facteur dissuasif quant à l'utilisation des magasins villageois. Toutes ces considérations militent en faveur du stockage en secret c'est-à-dire dans les concessions. En outre, la plupart des producteurs gardent leurs semences dans leur chambre à coucher faute d'infrastructures spécifiques au niveau des concessions. Pour réduire l'encombrement, certains procèdent assez tôt au décorticage, ce qui peut accentuer la vulnérabilité des graines.

Une autre contrainte de taille est liée à la faiblesse du

pouvoir multiplicateur de l'arachide. Pour le mil, le coefficient de multiplication calculé à partir du rendement moyen sur la période 1985-1990 au niveau de nos 240 exploitations agricoles est de l'ordre de 100 (100 kg de récolte pour 1 kg semé). Quant à l'arachide, le chiffre obtenu est de 5.5 si l'on suppose que 2 kg de pousses donnent 1 kg de semences en graines décortiquées. Cela signifie que les besoins en semences d'arachide peuvent absorber une fraction très importante de la production. Les réserves semencières paysannes sont à placer dans le cadre général de l'épargne rurale en rapport avec les revenus. Ainsi, même avec une bonne récolte d'arachide, la reconstitution du capital semencier par les producteurs exige un effort spécial en terme de propension à épargner.

Compte tenu de certains caractères physico-chimiques, l'arachide présente une vulnérabilité relativement grande, ce qui rend sa conservation assez délicate, notamment lorsqu'il s'agit de semences.

Sur le plan quantitatif, les réserves personnelles dépendent du volume relativement instable des récoltes. A cela s'ajoute le fait que la production n'est pas toujours qualitativement adéquate pour permettre la reconstitution du capital semencier à l'échelle du paysan.

Selon un adage bien connu en milieu rural Sénégalais, le paysan qui détient des semences ne meurt pas de faim. Cela pose le problème de préservation des stocks qui constituent un recours (et peut-être même pas le dernier) pour faire face à certaines situations d'urgence. Sous l'ancien système, la distribution tardive des semences visait surtout à réduire les utilisations à d'autres fins. Pour les réserves semencières, la longue durée de stockage (environ 7 mois) tend à accentuer les risques dans ce domaine. Il s'y ajoute qu'avec la prédominance de l'épargne rurale sous forme d'animaux impliquant un faible degré de divisibilité et de liquidité, la tentation est toujours plus forte de vendre quelques kg de semences plutôt qu'un animal pour satisfaire de petits besoins.

Enfin, pour certains producteurs qui cherchent à fructifier leurs revenus agricoles par d'autres activités durant la saison sèche, la détention d'un stock de semences sur plusieurs mois comporte un coût d'opportunité pouvant être prohibitif.

Compte tenu de toutes ces contraintes, faire de la conservation personnelle une modalité exclusive d'approvisionnement des producteurs réduirait au rang de simples souhaits les objectifs de l'Etat concernant le capital semencier, ce qui justifie l'organisation d'un marché officiel avec trois principaux objectifs à savoir:

Assurer une certaine sécurité quant à la reconstitution du capital, garantir un taux minimum de renouvellement annuel en vue de maintenir une qualité acceptable et donner aux paysans qui le souhaitent une alternative à la conservation personnelle bien que cette dernière soit fortement encouragée.

Au niveau du marché officiel, les paysans peuvent se procurer des semences sélectionnées selon trois différentes modalités: l'épargne-semence, l'achat direct au comptant et le crédit.

Au moment de la commercialisation des arachides, tout producteur qui le desire peut déposer une certaine somme d'argent auprès de la SONALUS qui s'engage à lui livrer des semences au mois de Mai pour une valeur équivalente. Cette procédure connue sous le nom d'épargne-semence n'est en fait qu'une vente au comptant avec règlement immédiat et livraison différée. Cela suppose un minimum de confiance qui fait défaut chez la plupart des paysans, ce qui explique en partie la faiblesse des souscriptions. Dans chaque

zone, des semences spécifiques sont proposées en fonction d'un programme d'implantation variétale. Les variétés proposées ne correspondent pas toujours à la préférence des agriculteurs.

La vente directe sur le marché officiel commence généralement au mois de Mai à travers un réseau de magasins implantés en zone rurale. Les performances enregistrées jusqu'à présent restent néanmoins peu encourageantes. Ainsi, au cours de ces dernières années, des stocks mis en vente dans les campagnes ont fini par prendre le chemin des usines pour la trituration, ce qui est à la limite du gaspillage. Hormis la "conjuncture" difficile que vivent les populations rurales de façon quasi-permanente, la mévente des semences sélectionnées s'explique par de nombreux autres facteurs. En premier lieu, on note chez la majeure partie des paysans une préférence assez marquée pour la conservation personnelle. Par ailleurs, la capacité de constituer des réserves est en forte corrélation positive avec le pouvoir d'achat par le biais du volume des récoltes. Tout cela veut dire que les achats s'imposent notamment lorsque le paysan n'en a pas les moyens, ce qui constitue un dilemme de taille. Il en résulte que l'alternative à la conservation personnelle qu'on a voulu offrir aux producteurs par le biais de la vente au comptant est plus apparente que réelle. Pour ceux qui font recours aux achats, le marché informel s'avère plus compétitif sur plusieurs points. Tout d'abord, la vente officielle s'étend généralement sur moins de deux mois à partir de Mai alors que le marché informel est pratiquement permanent. En outre, même si la différence de prix par rapport aux graines dites ordinaires peut se justifier par une différence de qualité, cela n'est pas toujours évident pour le commun des paysans. Le type de variété constitue généralement le premier critère de référence. Toutefois, les considérations quantitatives demeurent prioritaires lorsque le niveau de satisfaction des besoins est faible faute de moyens. Le recours au marché libre soulève la question des mélanges et celle de la carte variétale qui sera plus difficile à contrôler.

Enfin, il y a lieu de retenir que la semence a la particularité d'être pratiquement le seul produit que l'Etat achète et revend aux mêmes personnes pour ainsi dire sans transformation et donc sans y ajouter une valeur supplémentaire apparente. Cela fait que la différence entre le prix que l'Etat paie à l'achat et celui qu'il réclame à la vente est très mal vue par les paysans même quand elle reflète des charges réelles de gestion.

Avec l'implantation de la Caisse Nationale de Crédit Agricole du Sénégal, il est possible aux paysans d'accéder au crédit à travers les structures coopératives. Par rapport à l'ancien système, la principale modification est que tout demandeur de crédit doit effectuer un apport personnel dont le taux est nettement plus élevé pour les semences par comparaison aux autres facteurs de production (35% contre 20% pour le matériel agricole et 15% pour l'engrais). Cette distorsion n'a toutefois pas bouleversé la préférence pour les semences qui polarisent toujours l'essentiel des demandes de crédit. Une particularité des semences est qu'elles n'ont pas le caractère durable des équipements qui s'amortissent sur plusieurs années. Même par rapport à l'engrais, ce dernier a l'avantage d'avoir quelques effets résiduels que le paysan ne néglige pas. Ces considérations sont importantes car dans la logique paysanne, tout facteur de production obtenu à crédit doit s'auto-rembourser. Cela implique que le créancier court un plus grand risque pour ce qui concerne les semences dont le coût n'est en principe imputable qu'à la récolte obtenue c'est-à-dire au résultat ponctuel d'une saison unique.

4.2 L'engrais

Avec la suspension du Programme Agricole, la marginalisation de l'engrais comme facteur de production a atteint un stade critique. Le renversement de cette tendance est une condition nécessaire pour redynamiser l'agriculture. La relance de l'engrais constitue ainsi un des grands défis de la Nouvelle Politique Agricole. Conformément au principe du retrait de l'Etat, il s'agit de désengager les sociétés publiques de développement, d'inciter les opérateurs privés à intervenir dans la distribution de l'engrais et de responsabiliser les structures coopératives.

Les sociétés de développement chargées de la vulgarisation agricole ont l'habitude de céder les intrants à crédit. La plupart des paysans ne sont motivés que par ces facilités portant essentiellement sur l'engrais. Les nouvelles orientations risquent donc de poser un problème de clientèle aux vulgarisateurs. Dans le bassin arachidier, la SODEVA (société de Développement et de Vulgarisation Agricole) chargée de promouvoir les cultures vivrières avait mis en place de nombreux groupements dans le but d'inciter les producteurs à s'adresser directement aux institutions de crédit pour obtenir les intrants qu'elle fournissait. La plupart de ces groupements n'ont pas survécu lorsque la SODEVA a cessé de leur donner l'engrais à crédit.

S'adressant des opérateurs privés et plus particulièrement des OPS, l'Etat misait beaucoup sur eux pour ce qui concerne la distribution de l'engrais. Une opération-test a été lancée en 1987, l'hypothèse étant que leur réadmission dans la collecte des arachides les incite à participer au commerce de l'engrais. Au niveau des régions de Kaolack et Fatick, environ la moitié des OPS ont été impliqués dans l'opération. Il est remarquable de constater que c'était surtout ceux qui n'avaient pas une expérience d'anciens traitants.

Au total, 82 p.100 des stocks ont été cédés à crédit et 18 p.100 vendus au comptant. La principale difficulté mentionnée se situe au niveau de l'écoulement du produit. En effet, la plupart des intervenants ont octroyé des crédits malgre eux pour se débarrasser de leurs stocks d'engrais qu'ils crovaient à tort pouvoir vendre au comptant. La reticence des OPS nantis d'une plus grande expérience traduisait certainement une meilleure appréciation des réalités du marché.

Cette première opération ne s'est pratiquement pas répétée et tous les participants se sont rétractés. Les raisons évoquées sont l'impossibilité de vendre l'engrais au comptant et les difficultés de recouvrement des dettes accordées aux paysans. Les taux de remboursement déclarés varient de 15 à 95 p.100 avec une moyenne de 69 p.100.

Quant à ceux qui n'ont pas participé à la distribution de l'engrais, le niveau des prix constitue de loin le premier facteur qui explique leur méfiance. Ils pensent que même dans le cas d'une cession à crédit, les prix actuels ne sont dissuasifs que pour les paysans qui n'ont pas l'intention de rembourser. La non participation s'explique aussi par d'autres contraintes structurelles. Lorsque l'OPS ne connaît pas à temps et avec certitude son lieu d'intervention pour la prochaine

campagne. Il n'est pas disposé à se procurer de l'engrais surtout quand il s'agit de le céder à crédit. Les dettes ne sont remboursables que pendant la campagne de commercialisation agricole suivante. La présence physique du créancier comme collecteur d'arachide est une condition favorable voire même nécessaire au recouvrement. L'incertitude sur les points de collecte résulte de plusieurs facteurs. On peut citer l'éviction éventuelle d'OPS fautifs, la suppression de points n'ayant pas pu réaliser un certain tonnage, l'arrivée de nouveaux OPS pouvant nécessiter une redistribution des points de collecte, les demandes de changement de partenaires émanant soit de la communauté villageoise soit des OPS voulant se rapprocher de chez eux et enfin les prévisions de récoltes qui peuvent jouer sur le nombre global de points de collecte nécessaires et sur leur répartition géographique. La prise en compte de tous ces facteurs ne permet à l'OPS d'être bien fixé sur son sort au moment où les paysans demandent l'engrais.

Le caractère saisonnier très marqué du commerce des engrais en zone d'agriculture pluviale est également un facteur de récurrence non négligeable. Tout stock non écoulé jusqu'à une certaine période de l'hivernage devra en principe attendre l'année suivante avec toutes les conséquences que cela implique. Plus de 30 p.100 des OPS ne disposent pas de magasins pour le stockage de l'engrais. Il s'y ajoute que la plupart d'entre eux ne sont pas des commerçants professionnels et la distribution des intrants ne les intéresse pas.

En 1988, l'Union Nationale des Coopératives Agricoles du Sénégal (UNCAS) s'est lancée dans le commerce de l'engrais suite au retrait des OPS. Dès le début de la campagne de commercialisation arachidière, le produit acheté à l'usine était placé au niveau des coopératives pour la vente au comptant. Le stock placé dans chaque coopérative était déterminé en fonction de son importance comme point de collecte et de l'existence d'un marché hebdomadaire comme pôle d'attraction. Pour trois quarts des coopératives dans les régions de Kaolack et Fatick, les membres de bureau déclarent n'avoir formulé aucune demande pour vendre l'engrais. Les quantités écoulées au comptant représentent environ 10 p.100 des stocks mis en place et plus d'un quart des coopératives n'ont réussi à vendre la moindre quantité d'engrais. La stratégie adoptée dans quelques cas et consistant à répartir les stocks sur plusieurs points de vente n'a pas fait une différence. Par conséquent, l'accessibilité physique du produit serait moins déterminante que les autres facteurs jouant sur la demande.

Malgré ces contraintes spécifiques, la participation des coopératives à la vente de l'engrais se heurte tout d'abord à un manque d'infrastructures. La majorité d'entre elles ne disposent pas de magasins leur appartenant. C'est ainsi que dans presque 30 p.100 des cas, les engrais étaient stockés à ciel ouvert.

Quant aux difficultés d'écoulement de l'engrais, elles sont généralement imputées à la cherté du produit et au faible pouvoir d'achat chez les paysans. Parmi les autres causes évoquées, on peut notamment citer la priorité donnée aux semences d'arachide dans l'allocation des ressources.

4.3 Tendances évolutives de l'appareil productif

Sur six hivernages consécutifs allant de 1986 à 1991, les 240 exploitations suivies se répartissent ainsi en fonction de leur fréquence d'utilisation de l'engrais:

- 0 an sur 6: 35 p.100
- 1 an sur 6: 17 p.100
- 2 ans sur 6: 11 p.100
- 3 ans sur 6: 9 p.100
- 4 ans sur 6: 10 p.100
- 5 ans sur 6: 8 p.100
- 6 ans sur 6: 10 p.100

Les rares exploitations utilisant l'engrais de façon plus ou moins régulière sont surtout celles qui sont impliquées dans la production contractuelle d'arachide de bouche ou de semences. Pour chacune des années de suivi, l'engrais est totalement absent dans la majorité des exploitations. Même au niveau de celles qui en utilisent, les doses sont sans commune mesure avec les normes techniques recommandées, tout au moins si l'on ne tient pas compte de l'épandage sélectif sur des portions de terres. En faisant le rapport entre les quantités épandues et les superficies cultivées, la moyenne obtenue est d'environ 11 kg par hectare sur la période 1986-1991.

S'agissant des semences d'arachide, le capital a été relativement instable, ce qui s'est répercuté sur les superficies cultivées. Dans l'ensemble, les modalités de sa reconstitution sur la période 1986-1991 se résument comme suit:

- Réserves personnelles: 70 p.100
- Achats au comptant: 17 p.100
- Crédit: 13 p.100

La conservation personnelle constitue de loin la principale source d'approvisionnement en semences depuis la mise en application des mesures de la nouvelle Politique Agricole. L'objectif de couvrir les deux tiers du capital semencier par les réserves paysannes est même dépassé en terme relatif, tout au moins pour la zone concernée dans cette étude. Les quantités mises en réserve sont assez stables et représentent en moyenne 14 p.100 de la production qui s'est avérée très fluctuante. Les coefficients de variation respectifs sont de 14 p.100 et 25 p.100 sur la période 1986-1991. Les fluctuations du volume des récoltes se répercutent mais pas de manière proportionnelle sur les réserves semencières. Un effort exceptionnel est requis de la part des paysans lorsque la production est mauvaise. Tel a été le cas de l'hivernage 1990 avec près du quart de la production réservé pour servir de semence. Le taux le plus faible observé en 1986 est de 9,5 p.100.

Les achats au comptant sont réalisés soit dans le circuit officiel, soit au niveau du marché informel. Ces deux sources sont d'importance égale, la part de chacune d'elle dans la reconstitution du capital semencier de 1986 à 1991 étant de 8,5 p.100 en moyenne. Un est donc assez loin des objectifs visés par l'Etat et qui consistent à injecter chaque année dans le monde rural des semences sélectionnées équivalant au tiers du capital pour en assurer le renouvellement périodique.

Pour la campagne 1991-92, seuls 14 p.100 des exploitations suivies ont acheté des semences au comptant sur le marché formel en régression contre 34,5 p.100 sur le marché informel qui gagne du terrain. Les prix respectifs ont été

de 110 F/kg (fixe) et 85 F/kg (moyenne). On peut se demander dans quelle mesure cette distorsion reflète des différences de qualité.

Au total, 72 p.100 de la valeur des semences achetées dans le circuit informel portent sur des graines décortiquées valant en moyenne 182 F/kg. La faible part des gousses dans ce circuit résulte du fait que l'arachide circule notamment sous forme de graines décortiquées. Les raisons sont liées à la contrainte de volume mais aussi aux effets encore réels de l'ancienne réglementation qui était assez sévère en ce qui concerne le mouvement des gousses. Il s'y ajoute que pour rentabiliser leurs efforts au mieux en vue de survivre, les paysans cherchent de plus en plus à accroître la valeur ajoutée des produits qu'ils vendent et le décorticage en est une modalité.

En confrontant la situation actuelle avec la carte variétale de référence éditée en 1988, on observe des écarts très importants. Les nouvelles variétés sont la 73-30 et la 73-33 qui doivent respectivement se substituer à la 55-437 et à la 28-206 dans des zones spécifiées. Au niveau du département de Fatick, la 55-437 est encore dominante et la 73-30 n'arrive pas à progresser. La substitution se réalise plutôt en faveur de la 73-33 appelée à remplacer la 28-206 dans les zones de Foundiougne, Kaolack et Kaffrine. Cette dernière variété qui doit être maintenue dans le Sud de Nioko v est bousculée par la 73-33 et l'arachide de bouche. L'ancienne carte variétale se trouve fondamentalement bouleversée tandis que la nouvelle déjà remise en question est encore loin d'être effective. Si l'on descend jusqu'à l'échelle des exploitations, 44 p.100 d'entre elles ont cultivé deux à quatre variétés différentes en 1991-92. La multiplicité des variétés est plus accentuée dans les Départements de Foundiougne et Kaolack. Selon les spécialistes, cela peut entraîner une "dégradation génétique notamment par migration gamétique ou mécanique". La 28-206 qui a un cycle de 120 jours coexiste plus fréquemment avec la 73-30 (95 jours) au lieu de la 73-33 (110 jours) qui doit la remplacer dans certaines zones. La combinaison de variétés hatives et tardives serait liée au développement de la vente en vert pour les besoins de la soudure tout en étant une stratégie face aux incertitudes climatiques.

Quant au matériel agricole, les exploitations qui ne disposent d'aucun équipement pour la culture attelée représentent 5 p.100 de l'échantillon. Pour toutes les catégories de matériel, on constate que le volume du parc a enregistré une baisse non négligeable par rapport aux disponibilités en 1984-85. Dans le cas des semoirs et des houes, la diminution est d'environ 10 p.100 et 6 à 7 p.100 des exploitations en sont actuellement dépourvues.

Si l'on fait le rapport entre les disponibilités actuelles en équipements et la moyenne annuelle des superficies sur la période 1985-1992, on obtient 3,2 hectares d'arachide pour 1 semoir et toutes cultures confondues, 6,5 hectares pour une houe. Les normes respectives correspondantes pour les zones Centre et Centre-Nord ou Bassin Arachidier sont estimées à 3 et 3 à 4 hectares. Les ventes de matériel réalisées en 1991 représentent pour les semoirs 4 p.100 des disponibilités actuelles et 5 p.100 en ce qui concerne les houes et les charrettes. Dans 84 p.100 des cas, l'achat de vivres a été la principale raison.

La force de traction existante en 1991-92 au niveau de l'échantillon se compose de 406 équins, 159 bovins et 82 asins. Par rapport à 1984-85, les taux de variation enregistrés sont respectivement de -8,5 p.100, -3 p.100 et +6,5 p.100. Les asins et bovins de traction sont absents dans 3 exploitations sur 4 tandis que 1 sur 20 ne dispose d'aucune force de traction. Les équins sont beaucoup plus répartis et on les trouve dans 87 p.100 des exploitations. Toutefois, leur nombre est en baisse au profit des asins moins performants mais plus abordables et plus faciles à entretenir. Cette substitution n'est

ou'une forme de désinvestissement qui érode le capital productif des exploitations dont les revenus agricoles ne permettent plus de faire face aux besoins incontournables.

Quant à la main d'œuvre agricole, les effectifs ont augmenté de 9,2 p.100 entre l'hivernage de 1985 et celui de 1986. Sur les 5 autres qui suivent allant de 1987 à 1991, on observe une évolution nettement décroissante avec un rythme annuel de -9 p.100 en moyenne. Le "retour à la terre" constaté durant les premières années de la Nouvelle Politique Agricole résultait surtout de la hausse du prix de l'arachide (de 80 à 90 F/kg) "psychologiquement" accentuée par la suppression de la retenue se montant à 20 F/kg dont 15 F pour les semences et 5 F pour l'engrais. Cette retenue couvrait le coût des intrants distribués au prorata des quantités d'arachide vendues dans le circuit officiel au titre de la campagne précédente. Les producteurs dépendants dont la plupart commercialisent leurs récoltes au nom des chefs de famille recevaient de ces derniers les semences à crédit et ne voyaient même pas l'engrais pour ainsi dire alors qu'ils subissaient la retenue comme tout le monde. Dans leur cas, tout s'est passé comme si le prix de l'arachide au producteur avait brusquement sauté de 80 à 90 F/kg, soit une hausse de 50 p.100 au lieu de 12,5 p.100. En plus de ce constat, le retour à la terre a été catalysé en 1986 par une forte implication de l'Union Nationale des Coopératives Agricoles du Sénégal dans la distribution de semences à crédit aux coopérateurs. Il v'a lieu de préciser ici que les hommes dépendants ne s'intéressent en général qu'aux cultures de rente et par conséquent la main d'œuvre agricole est fortement liée aux disponibilités en semences d'arachide. Pour l'hivernage de 1991, les sources que les chefs d'exploitation n'ont pas pu retenir par manque de semences représentent presque 15 p.100 des effectifs. Environ la moitié d'entre eux sont allés cultiver ailleurs comme navétanes et les autres ont pris le chemin des villes. Malgré la baisse assez forte enregistrée au niveau de la main d'œuvre, ce facteur de production n'est dans l'ensemble pas encore considéré comme étant réellement contraignant. On est tenté d'en déduire que les effectifs antérieurs étaient pléthoriques d'autant plus que les superficies totales cultivées tendent plutôt à s'accroître. Cependant, il ne faut pas perdre de vue que certains phénomènes comme la baisse de la pluviométrie et la non utilisation d'engrais facilitent le contrôle de l'enherbement et réduisent les besoins en main d'œuvre.

V. LE DEFICERÉALIER DANS LA NOUVELLE POLITIQUE AGRICOLE

5.1 Promotion des cultures céréalières traditionnelles

La promotion des cultures vivrières en général et des céréales traditionnelles en particulier constitue l'axe centrale des nouvelles orientations en matière de politique agro-alimentaire. Les stratégies préconisées dans le Plan Céréaliier adopté en 1986 mettent l'accent sur la production tandis que la commercialisation, le stockage et la transformation constituent les volets d'accompagnement. Un processus mis en oeuvre par les pouvoirs publics a sensiblement évolué dans le temps.

Les premières stratégies de développement des cultures céréalières correspondent à ce qu'on pourrait appeler l'approche indirecte par effet d'entraînement. L'hypothèse de base était que si les opérations culturales se modernisent dans le secteur arachidier, le paysan aura plus de temps pour s'occuper des céréales généralement plus exigeantes en main d'oeuvre. Le développement de la culture attelée s'est plutôt traduit par une rapide extension des superficies pour toutes les cultures au détriment des temps de travaux manuels sur les céréales notamment. L'entretien inadéquat des cultures et l'épuisement des sols résultant des pratiques extensives qui font reculer la jachère sont parmi les facteurs explicatifs d'une baisse tendancielle de la productivité. L'écart entre la production nationale et les besoins n'a cessé de se creuser, ce qui devait amener les analystes à trouver de nouveaux arguments. C'est ainsi qu'on en est venu à celui des incitations directes d'ordre économique. Les facilités d'accès aux céréales importées et notamment au riz sont considérées comme étant un facteur nuisible à la production vivrière locale. Le phénomène s'accompagne d'une modification progressive des habitudes alimentaires difficilement réversibles. La politique des prix aux producteurs comme aux consommateurs a polarisé l'attention des décideurs au cours de ces dernières années. Toutefois, de nombreuses études économiques concernant différents pays dont le Sénégal aboutissent à la conclusion que l'impact des prix sur la production vivrière est en général très faible, les facteurs naturels et technologiques jouant un rôle prépondérant.

L'argument technologique fut par la suite prolongé du côté de la demande avec l'hypothèse que les choix des consommateurs urbains et même ruraux sont fortement conditionnés par les facilités de préparation. Sur ce plan, les céréales traditionnelles sont relativement défavorisées par rapport au riz. La transformation post-récolte est ainsi devenue un aspect prioritaire de la politique de promotion des céréales traditionnelles. L'expérience "riz de maïs" qui s'inscrit dans ce cadre n'a toutefois pas connu de succès réel. Sur un autre front, les pouvoirs publics sont très engagés dans la diffusion des moulins à mil notamment par le biais des services du Développement Social. Bien que l'objectif déclaré soit la promotion de la femme, celle des céréales reste subsidiaire. Au niveau industriel, les moulins SENTENAC sont impliqués dans le processus de transformation avec l'appui du Fonds Commun. Les contraintes à ce niveau sont liées aux coûts, à

l'approvisionnement en grains et à l'acceptabilité des produits.

Toujours dans la panoplie des stratégies mises en oeuvre, le fait de rendre plus difficile l'accès aux semences d'arachide peut être considéré comme une façon de pousser le paysan à se rabattre sur les céréales dont la sécurisation du capital semencier pose moins de problèmes. Cependant, l'option céréalière avant marqué la première année de cette politique (1985-86) a été tout-à-fait conjoncturelle chez la plupart des producteurs. La substitution des céréales à l'arachide n'était qu'une dernière solution face à un déficit semencier inattendu et ce phénomène ne s'est pas confirmé comme une nouvelle tendance.

En plus des aspects technico-économiques qui ont polarisé les stratégies de promotion des céréales traditionnelles, il y'a une dernière trouvaille qui se démarque de l'approche conventionnelle et qui consiste à explorer le domaine des incitations morales. Le nouveau slogan "consommer sénégalais" lancé par les plus hautes instances nationales constitue la plus récente démarche officielle bien que la promotion des céréales ne soit pas son unique objet. L'accent mis sur la demande ne signifie toutefois pas que le problème de l'offre est déjà résolu ou le sera automatiquement.

5.2 L'objectif d'autosuffisance céréalière

Le Plan Céréalière vise 80 p.100 d'autosuffisance à l'horizon de l'an 2000. Le taux de couverture des besoins par la production nationale se situe au voisinage de 50 p.100 mais des fluctuations assez importantes sont enregistrées d'une année à l'autre. L'autosuffisance à l'échelle nationale suppose l'existence de surplus au niveau des producteurs qui ne devront pas se contenter de couvrir leurs besoins d'autoconsommation.

Le suivi des 240 exploitations révèle que sur quatre années consécutives, 20 p.100 d'entre elles ont régulièrement produit assez de céréales pour couvrir au moins leurs besoins de consommation. Les autres peuvent être classées en trois catégories. Il s'agit des déficitaires conjoncturels qui arrivent le plus souvent à produire assez, des déficitaires structurels dont la volonté de s'autosuffire n'est qu'exceptionnellement réalisée et des déficitaires optionnels qui préfèrent mettre l'accent sur les cultures de rente pour acheter les céréales après.

Dans l'approche conventionnelle, le concept d'autosuffisance semble être pris au sens absolu mettant en rapport la production et les besoins théoriques évalués sur la base de certaines normes biologiques. On peut se poser la question de savoir si les besoins réellement éprouvés par le producteur-consommateur ne tiennent pas compte de la place que ce dernier veut bien accorder au produit en question dans son régime alimentaire. Ainsi, celui qui produit autant que ce qu'il veut consommer peut bien se considérer autosuffisant. Cette réalité microéconomique transposable à l'échelle nationale soulève le délicat problème des préférences et plus généralement des motivations liées à la nature humaine. Il s'agit surtout des habitudes alimentaires qui façonnent les goûts, d'un besoin naturel de diversification mais aussi du prestige social qui

entre parfois en ligne de compte.

5.3 Motivations des producteurs

Les céréales traditionnelles à savoir le mil, le sorgho et le maïs ont occupé en moyenne presque 52 p.100 des superficies cultivées dans les exploitations agricoles suivies. On observe néanmoins une variabilité inter-annuelle qui résulte d'un certain nombre de facteurs dont le plus fréquemment cité est la disponibilité de semences d'arachide. Cela est valable surtout dans le cas des producteurs dépendants c'est-à-dire n'ayant pas à nourrir une famille. Ils n'envisagent la culture céréalière qu'en fonction du degré de couverture de leurs besoins en semences d'arachide. Les facteurs qui déterminent l'attitude des producteurs par rapport à l'option céréalière sont relativement différenciés. Pour les chefs de famille, l'importance accordée aux céréales découle du souci de faire face à leur première obligation sociale qui est d'assurer la subsistance familiale. Toutefois, le degré d'attachement à la céréaliiculture s'avère assez variable et revêt même une certaine dimension ethnique. Comme nous l'avons souligné plus haut, les disponibilités en semences d'arachide jouent un rôle déterminant quant à la place des céréales dans les combinaisons culturales. Ainsi, sur la base d'informations livrées par les chefs d'exploitation, leurs superficies céréalières en 1990 seraient dans l'ensemble réduites de 22 p.100 si leurs besoins en semences d'arachide étaient entièrement couverts. Précisons que ces besoins individuels déclarés n'ont été satisfaits qu'à hauteur de 53 p.100, ce qui indique que la relation avec les superficies de céréales n'est pas tout à fait linéaire. Les chefs de famille soulignent par ailleurs que si un prix élevé des céréales sur le marché les incite à en produire davantage, c'est moins pour chercher des surplus à vendre que pour éviter d'être en position d'acheteurs. A l'opposé, on peut penser que des prix bas favorisent la stratégie du déficit optionnel adoptée par certains exploitants.

Le mil est cultivé en moyenne un an sur trois par les paysans n'ayant pas la responsabilité de nourrir une famille, ce qui traduit le caractère conjoncturel de l'option céréalière chez les producteurs dépendants. Etant donné que leur motivation est essentiellement d'ordre pécuniaire, les conditions du marché constituent un facteur de première importance.

5.4 Adoption des variétés améliorées

Depuis quelques années, la mission de la SODEVA dans la Bassin Arachidier a été réorientée vers le développement des cultures céréalières par la diffusion des variétés dites améliorées. Pour le mil, ces nouvelles variétés représentaient environ 0,5 p.100 des quantités semées en 1989 à l'échelle de notre échantillon. Dans trois quarts des cas, les semences en question ont été conservées et non achetées auprès des distributeurs agréés, ce qui aurait garanti une meilleure qualité. Trois chefs d'exploitation sur quatre ne connaissent que les variétés dites traditionnelles ou locales. Si l'on ne considère que les producteurs qui affirment avoir au moins une fois cultivé les "variétés SODEVA" comme ils les appellent sans

distinction, 54 p.100 sont d'avis que les locales ont de meilleurs rendements tandis que 34 p.100 pensent le contraire et 12 p.100 estiment qu'il n'y a pas de différence notable. Au plan de la consommation, on note que sur le même sous-échantillon de producteurs, 81 p.100 préfèrent les variétés locales alors que les autres restent indifférents de ce point de vue. Ainsi, les variétés de mil dites améliorées sont dans l'ensemble considérées comme inférieures aux locales par les paysans aussi bien en leur qualité de producteurs que de consommateurs. Il s'y ajoute que toute nouvelle variété à cycle plus court expose le producteur au péril aviaire lorsque l'adoption n'est pas faite à grande échelle dans le terroir.

S'agissant des autres céréales et notamment du maïs, le caractère local ou non local des variétés cultivées est moins bien perçu. Cela résulte du fait que chez la plupart des paysans, la culture du maïs à une certaine échelle est une pratique relativement récente, d'où l'absence d'une véritable tradition en la matière. Comme dans le cas du mil, on note que la quasi totalité des semences proviennent des réserves personnelles, ce qui peut poser de sérieux problèmes de maintien des qualités génétiques chez les variétés hybrides.

5.5 Principales contraintes à la production

La culture céréalière et celle du mil en particulier connaît des problèmes spécifiques qui entravent sérieusement la production. Parmi ces problèmes, il y'a tout d'abord la fréquence et l'ampleur des mauvaises levées dont les producteurs se plaignent. Le caractère préoccupant du phénomène se reflète à travers l'importance des resemis qui ont concerné le quart des superficies de mil au niveau de l'échantillon pour la campagne 1989-90. Des parcelles entières sont souvent abandonnées pour mauvaise levée et parfois même après resemis. Les déprédateurs sont cités comme principale cause du problème (85 p.100 des réponses), suivis de la pluviométrie (11 p.100 des réponses). La qualité des semences n'a été que très rarement mise en cause par les producteurs. Toutefois, les problèmes à ce niveau peuvent ne pas être suffisamment apparents pour qu'ils puissent les percevoir à leur juste dimension. Dans 64 p.100 des exploitations, le mil semé est simplement tiré des stocks destinés à la consommation au moment des semis.

Le manque d'engrais et l'inquiétante percée du phénomène striga observée au cours de ces dernières années constituent également des contraintes de taille à la production céréalière.

Pour les paysans qui souhaiteraient produire des céréales comme culture de rente, le problème du battage des récoltes se pose avec acuité. Il s'agit traditionnellement d'une corvée manuelle considérée unanimement comme étant la plus dure. Nos estimations indiquent qu'une femme obtient en moyenne 2 kg de mil par heure de travail. Même si les batteuses sont relativement répandues, elles ne sont pas toujours accessibles à temps surtout pour les petits producteurs.

VI. CONCLUSION

6.1 La réorganisation des producteurs

Dans le contexte des mutations institutionnelles qui sont en train de s'opérer, les coopératives rurales doivent s'adapter à de nouvelles conditions d'existence. La réforme structurelle de 1983 vise à promouvoir un type d'organisation relativement autonome et fonctionnant comme une entreprise privée. Le concept de responsabilisation qui constitue l'essence de la nouvelle approche doit se matérialiser en particulier dans le domaine du crédit agricole. Avec les premières expériences de 1985-1986, la responsabilisation signifiait que les dirigeants élus avaient le droit de redistribuer les crédits obtenus au nom de la collectivité selon des critères de leur choix. En contrepartie, ils étaient tenus de veiller au remboursement des dettes. Cette responsabilité leur donnait un certain pouvoir que leur enviaient même les autorités administratives locales et surtout les chefs de village.

Pour la Caisse Nationale de Crédit Agricole du Sénégal devenu le partenaire privilégié des organisations coopératives, l'apport personnel correspondant à un certain taux d'autofinancement des crédits demandés constitue la substance de la responsabilisation. En règle générale, l'absence de fonds collectifs appartenant à l'organisation fait que ces apports ont un caractère parfaitement individualisé. Ils donnent aux participants un droit absolu à ces cotisations qui ne dépendent que des sommes versées. De ce fait, les dirigeants n'ont plus la possibilité de dire qui aura quoi et pour eux cela enlève tout son sens au concept de responsabilisation. Par ailleurs, la porte d'accès au crédit se ferme pour ceux qui ne peuvent pas fournir d'apport personnel et qui sont en général les plus nécessiteux. Il se pose donc un dilemme de taille qui est que l'institution coopérative tend à écarter ceux qui en ont le plus besoin.

S'agissant des attitudes et opinions sur la réforme du système, nous constatons que plus on s'éloigne du décideur, moins les décisions sont appréciées. Cela indique que la décentralisation permet d'améliorer les attitudes au niveau de la base.

L'objectif de faire des coopératives-mères la cellule économique de la communauté rurale implique leur intervention dans divers domaines. Toutefois, les ressources financières, matérielles et humaines requises pour faire face à cette nouvelle fonction n'existent pas encore.

La relative déchéance des coopératives officielles suite à la restriction du crédit, leur caractère plutôt monosectoriel incompatible avec les stratégies de diversification des activités, la volonté d'affirmation des groupes sociaux traditionnellement marginalisés, l'adoption généralisée d'une nouvelle philosophie d'intervention privilégiant le partenariat avec des groupes organisés sont autant de facteurs qui expliquent la prolifération des groupements parallèles. Même si bon nombre d'entre eux ne sont en fait que des ratômes, la mobilisation qu'ils suscitent n'existent pas au niveau des sections villageoises considérées comme rivales. Alors que les points de similitude sont relativement marginaux, les deux types d'organisation présentent des différences majeures dont la plus importante a trait aux conditions de mise en place. Bien que l'adhésion soit libre de part et d'autre, le principe de choix mutuel des associés est de règle dans les groupements. Tel n'est pas le cas avec les sections villageoises créées par l'Etat qui en fixe les limites géographiques. La seconde différence de taille concerne les

catégories de personnes retrouvées dans chacune des deux formes d'organisation. Tandis que les femmes et les jeunes n'ont pratiquement pas de place au sein des sections villageoises, ils sont fortement impliqués dans les GIE, ce qui induit une certaine bipolarité du mouvement associatif en milieu rural. Les groupements constituent un meilleur cadre d'expression des solidarités communautaires traditionnelles qui y revêtent de nouvelles formes. Toutefois, contrairement à la philosophie des créanciers, elles ne semblent pas jouer dans le sens d'une prise en charge solidaire de dettes collectivement obtenues mais individuellement utilisées. A l'opposé des organisations coopératives officielles, la reconnaissance juridique et l'intégration en structures fédératives sont des situations encore exceptionnelles au niveau des GIE. Leur domaine d'activités est relativement diversifié et concerne aussi bien la production que le développement communautaire. Quant aux sections villageoises, elles ne fonctionnent en règle générale que comme demandeurs de crédit pour les facteurs de production agricoles destinés à l'usage individuel de leurs membres.

De part et d'autre, les difficultés d'accès au crédit ont sensiblement entamé l'enthousiasme initial des masses paysannes à l'égard des structures associatives.

6.2 L'insertion des opérateurs privés

La réadmission des opérateurs privés dans la collecte des arachides rebondait avant tout à un souci d'assainissement de la filière. Sur ce plan, les résultats se traduisant par une nette diminution des pertes sont loin d'être négligeables. Quant aux paysans qui étaient pour la plupart nostalgiques des anciens traitants, l'ère des OPS n'est pas encore celle de la "nouvelle donne". Les raisons tiennent à de nombreux facteurs dont les différences dans le contexte institutionnel par comparaison à l'époque des anciens traitants. Toutefois, avec la fin de la "providence coopérative", les producteurs ruraux sont à la recherche de nouveaux partenaires, ce qui constitue une situation favorable aux OPS. Ces derniers consolident progressivement leur place en ce qui concerne le contrôle des récoltes arachidières commercialisées. Par contre, les interventions dans le domaine de l'approvisionnement du monde rural en facteurs de production sont assez timides et accusent même une forte tendance décroissante. En outre, le volume de crédit fourni à travers les organisations coopératives n'a cessé de se rétrécir. Ainsi, les OPS se voient de moins en moins contraintes de rivaliser avec elles dans le domaine du crédit pour attirer les producteurs. Il s'y ajoute que la concurrence dans la collecte arachidière n'est pas aussi vive par suite du régleme nt sur le nombre de collecteurs qui ne doit pas dépasser trois à l'échelle de la communauté rurale, coopératives et OPS inclus. Les opérateurs dotés d'une bonne expérience du milieu rural (anciens traitants) ont plutôt tendance à s'orienter vers le crédit de soudure qui n'est généralement débloqué que si l'hiver atteint une phase avancée et s'avère prometteur. Il va sans dire qu'une telle stratégie de limitation des risques ne peut pas s'appliquer aux intrants agricoles dont les producteurs ont besoin en début de campagne.

6.3 La question des intrants

L'approvisionnement du monde rural en semence d'arachide constitue l'une des plus grandes questions de politique agricole au Sénégal. Cela résulte de l'importance primordiale que les

paysans attachent à ce facteur de production qui les préoccupe de façon presque obsessionnelle. Le désengagement de l'Etat pose avec acuité la problématique de sécurisation qualitative et quantitative du capital semencier. La définition d'objectifs officiels concernant la production d'arachide ou la diffusion de variétés mises au point par la recherche s'imagine difficilement sans une certaine maîtrise de la filière des semences. L'attachement des paysans à l'arachide devenue partie intégrante de leur patrimoine culturel constitue l'unique gage du maintien de sa place dans le système de production.

Depuis la suspension du Programme Agricole, la grande majorité des exploitants cultivent sans le moindre apport d'engrais. La volonté des pouvoirs publics de se désengager semble incompatible avec leur objectif de redresser la situation. En ce qui concerne les prix, le seuil de renoncement est déjà dépassé pour la majeure partie des utilisateurs potentiels lorsque l'engrais doit être payé au comptant. Il est en compétition avec d'autres besoins au niveau de l'allocation des ressources disponibles. La distorsion dans les taux d'autofinancement exigés par la Caisse Nationale de Crédit Agricole est très favorable à l'engrais par comparaison aux semences mais ces dernières polarisent l'essentiel de la demande. Les objectifs de production visés dans la Nouvelle Politique Agricole risquent de se réduire à de simples souhaits si la relance de l'engrais nécessitant à la fois une baisse des prix et des facilités de crédit n'est pas effective.

En somme, l'ajustement structurel dans l'agriculture est surtout ressenti par le monde rural à travers ses incidences sur les facteurs de production. Le retrait de l'Etat a entraîné une dégradation sensible de l'appareil productif des exploitations agricoles. La forte baisse observée au niveau de la main d'œuvre indique que l'agriculture est progressivement délaissée au profit d'autres activités.

6.4 Le problème céréalier

Les cultures céréalières dans le bassin Arachidier restent encore essentiellement une activité de subsistance. La plupart des exploitations agricoles n'arrivent généralement pas à couvrir leurs propres besoins. Les problèmes phyto-sanitaires et le manque d'engrais sont les principaux facteurs limitants. Le peu d'attention que les paysans portent à la préservation qualitative du capital semencier indique un manque d'information qu'il vaudrait combler. Les difficultés d'accès aux semences d'arachide résultant du désengagement de l'Etat n'ont favorisé la progression des céréales que de manière épisodique. La contrainte du battage est dissuasive quant à la production du mil comme culture de rente au même titre que l'arachide. Celle-ci est jugée moins sensible à la baisse de fertilité des sols, ce qui signifie que la restriction des facilités d'accès à l'engrais et l'option céréalière que les pouvoirs publics cherchent à promouvoir sont tout-à-fait antinomiques. Il s'y ajoute que pour des raisons qui restent à expliquer, les grandes exploitations ayant théoriquement les meilleures chances de survie ont tendance à mettre l'accent sur l'arachide au détriment des céréales. Le comportement de ces unités qui pourraient à long terme dominer le système de production n'inspire pas beaucoup d'optimisme au sujet de l'autosuffisance alimentaire considérée comme étant le point focal de la Nouvelle Politique Agricole.

ANNEXE

CATALOGUE DES PRINCIPALES PUBLICATIONS
DE 1986 A 1992

1. Matar GAYE. 1986. - La Question Semencière dans le Cadre de la Nouvelle Politique Agricole. (77 p + annexe).

Le document fait le point sur les raisons de l'engorgement et du désengagement des pouvoirs publics concernant le capital semencier. Il présente une analyse des pratiques de conservation personnelle, de la réaction des producteurs face aux mesures de l'Etat et des implications de la nouvelle politique sur l'économie agricole.

2. Matar GAYE. 1987. - Enquête sur l'Acquisition et l'Utilisation des Intrants Agricoles dans les Régions de Fatick et Kaolack: Campagne 1986-87. (Document de Travail 87-4, 38 p.).

Les premières années d'application de la Nouvelle Politique Agricole ont suscité beaucoup de débats au sujet des intrants. L'étude examine les diverses modalités de reconstitution du capital semencier, l'acquisition et l'utilisation des engrais, l'évolution récente des combinaisons culturales et tire l'implication des résultats en matière de politique agricole.

3. Matar GAYE. 1987. - Le Crédit Informel en Milieu Rural Sénégalais: Enquête dans les Régions de Fatick et Kaolack. (Document de Travail 87-5, 25 p.).

Le document de travail est une version plus complète de la note intitulée "besoins en Crédit et Endettement Informel chez les Paysans". Il analyse les caractéristiques de la demande de crédit et celles de l'offre au niveau du secteur informel. Les données de base comprennent de 240 exploitations agricoles et d'une quarantaine d'opérateurs privés intervenant dans la collecte des arachides.

4. Matar GAYE. 1987. (Avec la collaboration de Cheikh DIDOUF)
- La Problématique de l'Engrais dans le Bassin Arachidier. (Note d'information 87-3, 19 p.).

La note examine sur deux campagnes consécutives (1986-87 et 1987-88) les modalités d'approvisionnement et les utilisations d'engrais à l'échelle de 240 exploitations agricoles. Elle présente quelques équations caractéristiques de la demande en fonction du prix, du mode de cession et de la formule. Des indications sont données quant aux niveaux de prix correspondant à différents seuils de satisfaction des besoins.

5. Matar GAYE, 1987. (Avec la collaboration de Cheikh DIOUF)
- Les Semences Personnelles d'Arachide dans les Régions de Fatick et Kaolack. (Note d'Information 87-1, 14 p).

Le document est surtout axé sur une analyse de la variabilité des réserves semencières dans l'espace et dans le temps ainsi qu'en fonction du statut familial. Il aborde également les problèmes de stockage, l'utilisation des magasins villageois et la question de l'épargne-semences avec la SONACOS.

6. Matar GAYE, 1987. - Les Sections Villageoises et le Crédit (Document de Travail 87-1, 25 p).

Ce document de travail analyse en particulier la gestion du crédit agricole au niveau de 60 sections villageoises. Il répond à la question de savoir comment les dirigeants comprennent et font face à cette nouvelle responsabilité, identifie les facteurs qui jouent sur le remboursement des dettes considéré comme principal critère de performance et discute les problèmes soulevés par la responsabilisation.

7. Matar GAYE, 1988. - Les commerçants Privés et l'Opération-endarais dans les Régions de Fatick et Kaolack: Campagne 1987-88. (10 p),

En 1987-88, une opération-test visant à promouvoir la distribution de l'endarais par les commerçants privés a été lancée. Cette note d'information qui résulte d'une enquête auprès de 39 OPS (Organismes Privés Stockeurs) dégage les caractéristiques des participants et des non participants, identifie les problèmes rencontrés par les uns et les causes de la réticence des autres et expose les succès réalisés par les commerçants. Les conclusions tirées n'autorisent pas beaucoup d'optimisme quant à la suite d'une telle opération.

8. Matar GAYE, 1988. - La Nouvelle Politique Agricole au Sénégal et ses implications sur l'Acquisition et l'Utilisation des Intrants. (in Etude IAO, Développement Economique et Social, No 71, pp 87-89).

Cette note succincte aborde les questions posées au monde rural par le dépérissement de l'Etat-providence. Elle suggère que le principe du désengagement des pouvoirs publics ne doit pas être érigé en dogme immuable si l'on veut éviter de réduire les objectifs ultimes à de simples souhaits.

9. Matar GAYE, 1989. - Les Coopératives Agricoles au Sénégal et l'expérience de la Responsabilisation. (In "Coopératives et Développement". revue du CIRIEC, Vol. 20, No 1, 1988-89, pp 121-140).

Pendant de longues années, le Mouvement Coopératif a servi d'instrument et de cadre d'exécution de la politique agricole impliquant un interventionnisme très poussé. Par la suite, les pouvoirs publics ont décidé de responsabiliser les coopérateurs pour des raisons précises. Le document examine ces deux phases de l'évolution des coopératives en mettant l'accent sur la dérive de l'ancien système et les interrogations suscitées par le nouveau.

10. Matar GAYE, 1989. - Aperçu Général sur le Matériel post-récolte et la transformation des céréales dans la Région de Kaolack. (8 p.)

La promotion des céréales locales au niveau des producteurs ruraux et des consommateurs urbains constitue un des grands axes de la politique agro-alimentaire du Sénégal. Les stratégies actuelles visent surtout à lever les contraintes technologiques de la transformation. Cette note livre des informations concernant le battage, le nettoyage, la mouture et fait le point sur la mécanisation.

11. Matar GAYE, 1990. - Ce que disent les paysans du Bassin Arachidier. (10 p.)

Il s'agit d'une compilation de quelques propos entendus des paysans au cours de nos enquêtes ou à l'occasion de débats concernant l'agriculture, les pratiques culturelles, les croyances populaires, les organisations coopératives, le système de crédit et la commercialisation des produits sont les principaux domaines touchés. Les déclarations que nous avons commentées véhiculent des messages d'un grand intérêt pour les responsables de la politique agricole et les techniciens du développement rural.

12. Matar GAYE, 1990. - Les Enquêtes Socio-économiques en Milieu Rural: 33 Règles Pratiques. (5 p.)

Le document énonce 33 règles commentées relatives à la confection des outils d'enquêtes, au comportement des enquêteurs et à l'administration des questionnaires sur le terrain.

13. Matar GAYE, 1990. - Les Structures Coopératives Sénégalaises Face aux mutations Institutionnelles. (In Annales de l'Economie Publique, Sociales et Coopératives, Vol. 61, No 1/1990, pp 125-134.

Le cadre institutionnel d'existence des structures coopératives a connu de profondes mutations au cours de ces dernières années. L'étude porte sur l'impact de ces changements sur la vie des organisations coopératives. Les grandes lignes de l'analyse ont trait à l'attitude des coopérateurs face à la réforme, la coexistence avec de nouveaux concurrents que l'Etat cherche à promouvoir et les interventions dans le domaine des intrants agricoles.

14. Matar GAYE, 1991. - Le Retour des Opérateurs Privés dans la Collecte des Arachides au Sénégal: Situation après cinq années de Réhabilitation des Traitants. (15 p.).

A partir de 1985-86, l'Etat a décidé de réinsérer les opérateurs privés dans la collecte des arachides réservées aux coopératives depuis l'éviction des traitants en 1967. Le document fait le point sur cette nouvelle expérience à partir d'enquêtes menées auprès d'une quarantaine d'opérateurs en activité dans les régions de Fatick et Kaolack. Il met en exergue les changements induits dans la filière, les différences entre anciens traitants et ceux de la nouvelle génération, les problèmes rencontrés par les producteurs dans la commercialisation et par les opérateurs privés dans leurs rapports avec les milliers, les coopératives et les autorités villageoises.

15. Matar GAYE, 1991. - Les Cultures Céréalières dans le Bassin Arachidier: motivations et Contraintes chez les Producteurs. (27 p.)

Les céréales traditionnelles produites en majeure partie dans le bassin Arachidier constituent le pilier du système agro-alimentaire national. Leur promotion est devenue un sujet préoccupant pour les pouvoirs publics. Le document aborde la question à travers les grandes lignes directrices de la politique officielle, le système de production, la transformation, la commercialisation et la consommation. Les données de base ont été recueillies au niveau de 240 exploitations agricoles dans les régions de Fatick et Kaolack.

16. Matar GAYE, 1991. - Les Producteurs d'Arachide au Sénégal Face au Problème d'Approvisionnement en Semences. (9 p.).

L'approvisionnement du monde rural en semences d'arachide constitue un point sensible et actuellement controversé de la politique agricole du Sénégal. Le retrait de l'Etat implique beaucoup d'incertitudes au sujet du capital semencier aussi bien sur le plan quantitatif que qualitatif. Les arguments développés dans cette note et les faits exposés tournent surtout autour des difficultés de la conservation personnelle et des achats au comptant qui doivent se substituer aux facilités de crédit.

17. Matar GAYE. 1991 - Les Commerçants Privés et l'Approvisionnement du Monde Rural : Cas des Facteurs de Production agricole au Sénégal. (Etudes et Documents 5. Vol 4, No 4, 1991).

Une des hypothèses du désengagement de l'Etat concernant les facteurs de production agricole est que les commerçants privés sont en mesure de combler le vide ne serait-ce que partiellement. Leur réadmission dans la collecte des arachides constitue à cet égard une forme d'incitation. Le document souligne que cela n'a pas suscité une intervention à grande échelle dans l'approvisionnement des producteurs et les raisons identifiées sont pour la plupart d'ordre structurel.

18. Matar GAYE. 1991 - Les Forgerons et le Matériel de Culture Attelée. (Etudes et Documents. Vol 4. No 2, 1991)

Depuis la suspension du Programme Agricole en 1979-80, il n'y a pratiquement pas eu de matériel agricole neuf injecté en milieu rural. Cette situation a favorisé l'émergence d'une véritable filière informelle autour de l'artisanat. L'étude met en évidence ses caractéristiques et tire les implications sur le plan de la politique en matière d'équipements agricoles. Les investigations ont été menées au niveau de 90 forges et 240 exploitations agricoles réparties dans les régions de Fatick et Kaolack.

19. Matar GAYE. 1991. - Besoins en Crédit et Endettement Informel chez les Paysans: Situation dans la Bassin Arachidier. (Etudes et Documents. Vol 4, No 1, 1991)

L'étude dresse une hiérarchie des priorités du monde rural en matière de crédit agricole. Elle montre que le secteur informel offre aux paysans des possibilités relativement limitées et identifie les raisons.

20. Matar GAYE. 1991. - La Réforme du Système Coopératif au Sénégal: Caractéristiques des Nouvelles Structures. (Etudes et Documents. Vol 4, No 3, 1991)

La réforme du système coopératif s'est traduite par la mise en place de nouvelles entités appelées à devenir de véritables entreprises privées. L'analyse qui porte sur 60 sections villageoises et 52 coopératives-mères souligne qu'un tel objectif requiert une base qui reste à consolider, voire même à construire. La structure d'ensemble, l'appareil administratif et les ressources sont autant de domaines où ces nouvelles organisations issues de la réforme présentent des caractéristiques qui ne peuvent que limiter leurs performances.

21. Matar GAYE. 1991. - Le Défi de l'Engrais dans la Politique Agricole au Sénégal. (23 p.)

Depuis la suspension du Programme Agricole, les tentatives se sont multipliées pour mettre en place un nouveau système d'approvisionnement du monde rural en engrais. La relance de ce produit constitue un des grands défis de la Nouvelle Politique Agricole. Le document identifie les principales contraintes au niveau de la distribution et de la demande.

22. Matar GAYE. 1991. - Aperçu général sur les Groupements Villageois dans les Régions de Fatick et Kaolack. (13 p.).

Cette note d'information est une étude descriptive des groupements villageois dans les régions de Fatick et Kaolack. Elle met l'accent sur la genèse de ces organisations, leur structure, leurs activités, leur statut et leurs rapports avec les services techniques opérant sur le terrain.

23. Matar GAYE. 1992 - Le Désengagement de l'Etat et la Question des Intrants Agricoles au Sénégal.

(in Sociétés-Espaces-Temps: 1992. I. 1: pp 65-73)

L'étude passe en revue quelques arguments et hypothèses justifiant le retrait de l'Etat en ce qui concerne les intrants agricoles. Elle examine ensuite les contraintes de la reconstitution du capital semencier par les producteurs. Des explications sont fournies en ce qui concerne la réticence du secteur privé à s'impliquer dans la filière des intrants agricoles ainsi qu'à propos de l'inquiétante absence de l'Etat en matière d'engrais.

24. Matar GAYE. 1992. - Le Mouvement Associatif dans le Bassin Arachidier: Caractéristique des Structures de Base., (34 p.+annexe),

Il s'agit d'une étude portant sur 90 Groupements d'Intérêt Economique dans les régions de Fatick et Kaolack. Les grands axes de l'analyse sont le profil général, la mise en place et le fonctionnement, les ressources et relations institutionnelles, les activités et performances. Les organisations de producteurs elles mêmes très diversifiées sont comparées aux sections villageoises notamment au niveau de leurs impacts communautaires respectifs et des couches sociales concernées de part et d'autre.

25. Matar GAYE, 1992. (Avec la collaboration de O. BADIANE et C.L. DELGADO)

- L'intervention de Opérateurs Privés dans le Marché des Produits Agricoles au Sénégal: Réalités Actuelles et Implications sur la Filière commerciale. (78 p.).

Ce document qui est le fruit d'une collaboration ISRA-IFPRI examine les mécanismes qui régissent le commerce des principaux produits agricoles du Bassin Arachidier. Les investigations ont été menées au niveau de 19 marchés et de 142 opérateurs. Les points abordés ont surtout trait aux caractéristiques des intervenants, à la dynamique du marché informel et ses grandes tendances, au transfert des produits dans l'espace et dans le temps, aux coûts d'intervention et marges commerciales et enfin aux contraintes majeures qui conditionnent l'activité des commerçants.

26. Matar GAYE, 1992. - Les exploitations agricoles du Bassin Arachidier face à l'ajustement structurel: Quelques repères sur l'état actuel et l'évolution récente de leurs capacités productives. (14 p. + graphiques).

Pendant une vingtaine d'années, la politique agricole du Sénégal a été marquée par un interventionnisme très poussé des pouvoirs publics. Cela a permis de doter l'agriculture d'un appareil productif assez solide notamment au niveau du Bassin Arachidier. Depuis presque une décennie, le système d'approvisionnement du monde rural en moyens de production est radicalement bouleversé. Le retrait de l'Etat dicté par les impératifs de l'ajustement structurel pose le problème du maintien des acquis par les producteurs. Ce document fait le point sur la question à partir de données recueillies entre 1986 et 1991 au niveau de 240 exploitations agricoles dans les régions de Kaolack et Fatick.

27. Matar GAYE, 1992. - Les recherches sur l'économie de la production agricole dans les régions de Kaolack et Fatick: Synthèses de- acquis de 1986 à 1992. (63 p. + annexe).

Les recherches sur l'économie de la production agricole dans le Bassin Arachidier abordent des problématiques assez nombreuses et variées. Les principaux thèmes sont relatives aux questions que suscite la mise en oeuvre de la Nouvelle Politique Agricole au niveau des acteurs de base. Cette synthèse s'articule autour de quatre grands axes à savoir: les mutations du cadre associatif des producteurs ruraux, la réinsertion des opérateurs privés dans la filière arachidrière, les implications de l'ajustement structurel sur l'approvisionnement du monde rural en facteurs de production et la question des cultures céréalières traditionnelles que les pouvoirs publics cherchent à promouvoir.